



الجامعة الوطنية للمدن التونسية
Fédération Nationale des Villes Tunisiennes



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MEDENINE 2030

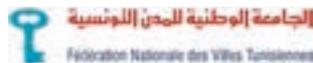




تدعيم ونشر مبادرات التخطيط الحضري الاستراتيجي

RENFORCEMENT ET DIFFUSION DES INITIATIVES
DE PLANIFICATION URBAINE STRATEGIQUE

Stratégie de Développement de la Ville de MEDENINE







MOT DU MAIRE



Avec le projet Madinatouna, la ville de Médenine s'est fixée l'objectif de mettre en place une stratégie de ville cohérente et partagée, mobilisant l'ensemble des acteurs territoriaux. La Stratégie de Développement de la Ville (SDV) permet à la fois, d'avoir une vision collective pour le développement de notre ville, et de servir comme outil d'alignement à l'agenda 2030, des interventions de la municipalité pour la promotion du développement local. En effet, nous avons pour ambition de tout mettre en œuvre pour relever les défis et faire de Médenine un pôle de développement intégré et durable.

Un diagnostic objectif a permis d'identifier plusieurs faits et défis à relever sur le court, moyen, et long terme. Ensuite, une dynamique de concertation élargie et de dialogue avec tous les acteurs et les partenaires de la municipalité, pour élaborer une vision et définir en commun les objectifs stratégiques groupés autour des 5 axes relatifs à : l'aménagement urbain, le développement économique et l'emploi, l'inclusion sociale, l'environnement et la gestion des ressources naturelles et la gouvernance. Les résultats de cette démarche ont été soumis à la consultation de la population avec le concours actif du tissu associatif local. Enfin, ces axes se déclinent en objectifs permettant d'identifier des projets structurants, des projets stratégiques et des projets à gain rapide (quick win). Le projet Madinatouna nous a donné l'occasion de créer une dynamique de dialogue entre toutes les composantes et acteurs de la ville, pour la prise en charge de l'essor urbain, économique, environnemental, mais surtout social de notre collectivité locale.

Je tiens à remercier le Programme des Nations Unies pour le Développement pour leur accompagnement durant toutes les étapes de l'élaboration de la stratégie de la ville de Médenine, ainsi que la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, le Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale, pour leur portage politique au niveau national en faveur de notre ville. Nos vifs remerciements aussi à Cities Alliances et le gouvernement Suisse, pour leur soutien financier et leur engagement envers les villes tunisiennes, et notamment la nôtre.

Un remerciement spécial à toutes les équipes techniques, de gestion, de pilotage, et à toute personne qui a fourni un effort important pour mettre en place la SDV et la Charte de la ville de Médenine, et qui ont permis de faire de Médenine une ville pilote du projet Madinatouna.

Le maire de Médenine





SOMMAIRE

LISTE D'ABREVIATIONS.....	6
I. INTRODUCTION GENERALE	7
II. PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	11
Les Phases de la SDV	12
Les Organes d'élaboration, de décision, et de l'implémentation de la SDV	14
III. DIAGNOSTIC.....	19
Synthese du diagnostic	20
Résumé exécutif du diagnostic économique.....	20
Résumé exécutif du diagnostic social	22
Résumé exécutif du diagnostic environnemental.....	24
Résumé exécutif du diagnostic urbain	27
Faits et défis de la ville de Médenine	29
La Méthode d'analyse FDP (Faits, Défis, Projets).....	29
Faits et défis de la ville de Médenine	30
IV. CADRE STRATEGIQUE.....	37
Vision de la ville à l'horizon 2030	38
Les objectifs issus de la SDV de Médenine.....	39
Alignement du cadre stratégique avec les ODDs.....	43
La participation citoyenne.....	45
La Charte de la Ville	46
V. PLAN D'ACTION.....	49
Liste de projets identifiées et classées	50
Liste de projets.....	51
VI. FICHES DE PROJETS.....	57
Projets structurants.....	58
Exemples de projets stratégiques	84
Exemples de projets communaux.....	96
Exemples de projets quick win	104
Contribution des projets aux ODD.....	112
VII. REMERCIEMENTS ET LISTE D'INTERVENANTS DANS L'ELABORATION DE LA SDV.....	114

LISTE D'ABREVIATIONS

- ATU** : Association Tunisienne des Urbanistes
ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement
ANGED : Agence Nationale de Gestion des Déchets
ARRU : Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine
CA : Cities Alliance
CCL : Code des Collectivités Locales
CFAD : Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation
CILG-VNG International : Center for Innovative Local Governance-Vereniging van Nederlandse Gemeenten International
CNC : Comité National de Coordination
COFIL : Comité de Pilotage
CPCL : Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales
FDP : Faits, Défis, Projets
FNVT : Fédération Nationale des Villes Tunisiennes
GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération internationale allemande pour le développement)
IPAPD : Instance nationale de prospective et d'appui au processus de décentralisation
IRA : Institut des Régions Arides
ITES : Institut Tunisien des Etudes Stratégiques
MALEV : Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
MedCites : Réseaux de villes de la Méditerranée
MEHAT : Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
MDICI : Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale
ODD : Objectifs de Développement Durable
PAGUDEL : Programme d'Appui à la Gouvernance Urbaine Démocratique et au Développement Economique Local (CILG-VNG International)
PDL : Plan de Développement Local
PQD : Plan Quinquennal National de Développement Economique et Social
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RIS : Réseaux d'impulsion et de suivi des projets
SDV : Stratégie de Développement Durable de la Ville
UGTT : Union Générale des Travailleurs Tunisiens
UTAP : Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
UTICA : Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
UTP : Unité Technique du Projet
UTSS : Union Tunisienne de Solidarité Sociale
VNU : Volontaire des Nations Unies



I. INTRODUCTION GENERALE

Au cours des dernières décennies, la planification urbaine en Tunisie se faisait par le Gouvernement à Tunis à travers des documents de planification territoriale, à l'instar des schémas d'aménagement aux échelons national, régional ou d'agglomération. Elle s'exerçait également à travers une planification sectorielle, sous forme de Plan de Développement Economique et Social (PDES), renouvelée tous les cinq ans et marquée par l'absence de cohérence et d'articulation avec les politiques urbaines. Cette planification s'est avérée dans l'incapacité d'impulser un développement inclusif, durable et équitable sur l'ensemble du territoire national. Cependant au début des années 2000, des initiatives ponctuelles d'appui à la planification locale stratégique ont abouti à l'élaboration de Stratégies de Développement de Villes (SDV), notamment dans les villes de Sousse et de Sfax. Ces SDV ont promu une approche territoriale où les acteurs locaux (représentants du secteur public, privé et de la société civile) ont travaillé ensemble pour définir une vision, un cadre stratégique et un plan d'action intégrés (approche plurisectorielle) pour le développement de la ville.

En décembre 2010, la Tunisie fut le point de départ du printemps arabe. Cet événement a été l'expression pour de nombreux tunisiens et tunisiennes d'une volonté de changement. Porté par une jeunesse réclamant des droits et des libertés, la révolution de jasmin a poussé à repenser la gouvernance de façon plus équitable et participative entre les différentes régions du pays. Ainsi, la Constitution tunisienne de janvier 2014 a fait de la décentralisation un choix incontournable et a consacré la participation citoyenne comme un principe garant de la gouvernance démocratique.

Après la tenue des élections municipales en mai 2018, ce choix est devenu une réalité. Ces élections ont permis l'élection de plus de 7 500 représentants (dont 47% des femmes) dans les 350 conseils municipaux de la Tunisie. Les fonctions de ces nouvelles municipalités ont été définies dans le nouveau code des collectivités locales qui régira également les attributions des autres collectivités locales encore à mettre en place, à savoir les régions et les districts.

La Tunisie a entamé ainsi l'un des chantiers fondamentaux de sa transition démocratique et des remarquables avancées sont à noter dans ce sens. Plusieurs acteurs sont en train de jouer un rôle fondamentale dont le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALEv), à travers ses structures centrales et les structures sous tutelle, dont l'Instance de prospective et d'accompagnement du processus de décentralisation (IPAPD) récemment créée pour, entre autres, proposer une approche nationale à la mise en place de la décentralisation, la Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales (CPSCL) et le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD), qui fournissent un appui et un suivi aux communes dans l'élaboration de leurs Plans quinquennaux d'Investissements Communaux (PIC), leurs Plans Annuels d'Investissement (PAI) et le renforcement de capacités des municipalités. Le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) s'est quant à lui engagé à faire du processus d'élaboration du Plan Quinquennal de Développement National 2016-2020 (PQD), et notamment le processus d'élaboration des plans régionaux de développement, l'objet d'une participation active des acteurs territoriaux : de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales.

Ceci revêt un caractère crucial pour la concrétisation du pouvoir local consacré au chapitre 6 de la Constitution, et compte tenu des attentes de la population envers les nouvelles collectivités locales élues. Les élus locaux sont désormais appelés à jouer un rôle de leadership dans la promotion d'un développement territorial intégré et multidimensionnel, et ceci en utilisant des Plans de Développement Local (PDL) comme le cadre de référence pour l'action et les interventions des collectivités locales (art. 105 du CCL). Ces PDL seront formulés avec l'appui des services de l'Etat à travers une planification intégrée et participative, et seront approuvés par le Conseil Municipal en prenant compte des exigences du développement durable ; l'encouragement des jeunes à créer des projets ; l'égalité entre les personnes et l'égalité des chances entre les sexes ; la promotion de l'emploi ; la promotion des personnes souffrant d'handicaps ; la lutte contre la pauvreté et l'équilibre entre les zones de la collectivité locale (article 106 du CCL).

C'est dans le but de proposer des outils méthodologiques efficaces pour mener des processus de planification locale stratégique et intégrée, et promouvoir le développement durable des villes que le projet de « Renforcement et diffusion des initiatives de planification urbaine stratégique, en Tunisie », dit Madinatouna, a été formulé dans le cadre du Programme Pays de Cities Alliance (CA). Ainsi, Madinatouna a vocation d'être un projet structurant qui accompagne 9 villes tunisiennes (Tataouine, Médenine, Gabes, M'Saken, Kairouan, Sidi Bouzid, Béja, Jendouba et La Soukra) dans le processus d'élaboration de leurs Stratégies de Développement Durable (SDV) en contribuant au processus de décentralisation. La population estimée dans ces 9 villes est d'environ un million d'habitants et près de 350 personnes ont été impliquées dans le processus d'élaboration des SDV. Cependant, le projet a aussi une vocation nationale : grâce au portage politique des institutions et organisations nationales, et la collaboration des partenaires internationaux, la méthodologie d'élaboration des SDV et la capitalisation des résultats du projet Madinatouna sont à la disposition d'autres villes qui souhaiteraient élaborer des SDV à l'avenir.

Le projet est mis en œuvre par le PNUD en appui à la Fédération Nationale de Villes Tunisiennes (FNVT) ; en partenariat avec la GIZ, CILG VNGi et MedCités ; en convergence avec le Programme National de Villes Durables du MALEV ; et en articulation avec le Plan Quinquennal de Développement, notamment les plans régionaux de développement élaborés à travers le Ministère de l'Investissement, du Développement et de la Coopération Internationale (MDICI).

La Stratégie de Développement Durable de la Ville (SDV) est un document issu d'un processus participatif de planification stratégique qui contribue à ce que les autorités locales jouent un rôle de leadership autour d'une vision claire sur les enjeux de développement de leur ville et en leurs offrant des mécanismes de mobilisation et participation des acteurs publics et privés pour qu'ils s'approprient cette vision. La SDV est aussi un outil multisectoriel touchant les aspects urbains, économiques, sociaux, environnementaux et gouvernementaux, permettant la mise en œuvre d'actions consensuelles, selon une approche participative, à court, moyen et long terme (à l'horizon 2030 afin de contribuer aux attentes des Objectifs de Développement Durable). Enfin, c'est un mécanisme de gouvernance démocratique et de dialogue pour tous les citoyens. Il permet la mobilisation de partenariats, de plaidoyers et de ressources financières et techniques dans la définition d'un projet commun pour le développement durable de la ville.



La SDV est une manière de promouvoir et planifier le développement économique, social, environnemental et spatial durable, et équitable de la ville. Il s'agit d'un document composé de la définition d'une vision, de l'identification des axes stratégiques de développement, et de l'élaboration d'un plan d'action global à l'horizon 2030, autour de programmes et de projets échelonnés sur le court, moyen et long terme. La SDV est élaborée et conduite à travers la participation représentative de tous et de toutes en vue de développer durablement le territoire et d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble des citoyens.

La SDV est ainsi un cadre général de référence pour les autres outils de planification, car il a été élaboré de manière participative et consensuelle, il devrait avoir une complémentarité entre les SDV et les autres documents de planification, comme par exemple les Plans Annuels d'Investissement (PAI) ou les Plans d'Investissements Communaux (PIC). En effet, Madinatouna met l'accent sur la cohérence et l'articulation des documents stratégiques de planification à plusieurs niveaux (local, régional, national et l'agenda global 2030/ODD) afin de promouvoir l'efficacité de la planification urbaine.



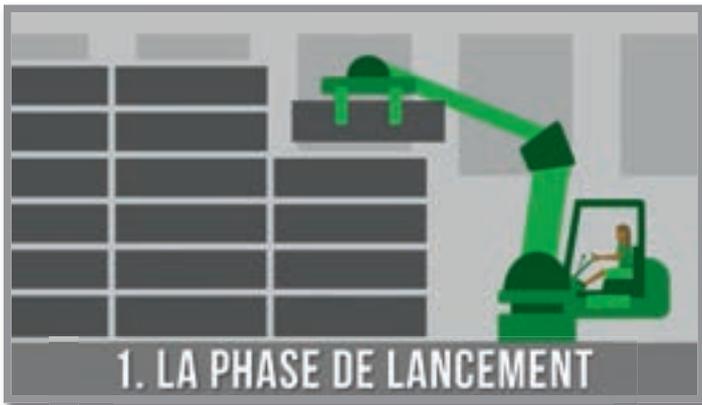


A stylized map of the African continent is centered on the page. The map is composed of a network of green lines and dots, forming a mesh-like structure. The map is set against a light brown background. On either side of the map, there are horizontal lines that resemble circuit traces or data lines, extending towards the edges of the page.

PROCESSUS D'ELABORATION

II. PROCESUS D'ELABORATION

Les phases de la SDV



DESTINÉE À METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROCESSUS, NOTAMMENT LA MISE EN PLACE OU L'IDENTIFICATION DES STRUCTURES LOCALES QUI SE CHARGERONT DE L'ÉLABORATION ET DU SUIVI DE LA SDV.

Equipe municipal technique ➡ Equipe municipale de gestion ➡ Comité de Pilotage ➡ Commission Municipale ➡ Conseil Municipal



DONT L'OBJECTIF EST DE CONNAITRE L'ÉTAT DES LIEUX DE LA VILLE ET PRIORISER LES DÉFIS AUXQUELS LA VILLE EST CONFRONTÉE. IL SE RÉALISE À PARTIR DE LA COLLECTE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES, L'ANALYSE DE L'INFORMATION OBTENUE DE LA DOCUMENTATION EXISTANTE ET DE LA RÉALISATION DES ENQUÊTES ET ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS, AFIN D'APPRÉHENDER LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES, ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES DE LA VILLE.

Formation de l'équipe sur la collecte de données et l'élaboration du diagnostic ➡ collecte de données ➡ rédaction de rapports synthétiques ➡ Elaboration de fiches incluant les faits, les défis et les projets existants ➡ ateliers de priorisation ➡ révision de rapports synthétiques ➡ consultation de parties politiques ➡ validation (par un comité de pilotage local) et approbation (par le conseil municipal) du rapport de diagnostic



A POUR BUT LA DÉFINITION DE LA VISION DE LA VILLE, SES LIGNES ET SES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, QUI SONT PRIORISÉS EN CONCERTATION AVEC LES CITOYENS ET LES ACTEURS CONCERNÉS.

A L'ISSUE D'UNE LARGE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE LA VILLE ET DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PUIS L'ORGANISATION D'UNE CONSULTATION DES PARTIS POLITIQUES ET LA RÉALISATION DES ENQUÊTES POUR ASSURER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA CONFIRMATION DES AXES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES QUI DÉFINISSENT LA VISION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE, L'ÉQUIPE PROJET FINALISE LE CADRE STRATÉGIQUE ET LA VISION PARTAGÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE TATAOUINE, À L'HORIZON DE 2030.

Formation de l'équipe sur l'élaboration du cadre stratégique

➡ formulation provisoire de la vision et du cadre stratégique
 ➡ révision par la commission municipale ➡ ateliers de concertation avec des représentants des acteurs locaux ➡ enquêtes de consultation citoyenne ➡ Consultation de parties politiques ➡ pré-validation par la commission municipale ➡ réalisation d'une conférence générale pour présenter les résultats et collecter des éventuelles suggestions additionnelles ➡ version finale du cadre stratégique approuvé par le conseil municipal.



QUI DÉCLINERA LES LIGNES ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES EN PROGRAMMES ET PROJETS EN LES PRIORISANT ET LES CLASSANT PAR TYPOLOGIE DE PROJET ET PÉRIODE D'EXÉCUTION (COURT, MOYEN OU LONG TERME).

Formation de l'équipe sur l'élaboration du plan d'action

➡ identification des projets et classement par catégorie ➡ entretiens et d'ateliers de concertation et priorisation avec des représentants des acteurs locaux ➡ 1ère version du plan d'action et élaboration de fiches de projets ➡ collecte et intégration des suggestions de la part du comité de pilotage local ➡ conférence générale pour présenter les résultats et collecter des éventuelles suggestions additionnelles ➡ version révisée finale soumise à la validation du COPIL et à l'approbation du conseil municipal.



QUI ORIENTE LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA SDV VERS UNE DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE MESURABLE À TRAVERS LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES DE SUIVI ET PROMOTION DE PROJETS ET LA DÉFINITION DES INDICATEURS.

Formation de l'équipe sur la formulation des indicateurs et les structures de suivi ➡ identification et création des réseaux d'impulsion et de suivi (RIS) de projets ➡ confirmation ou mise à jour de la composition de la structure municipale chargée du suivi de la mise en œuvre de la SDV ➡ confirmation ou mise à jour de la composition du comité de pilotage local

l'analyse de l'information obtenue de la documentation existante et de la réalisation des enquêtes et entretiens avec les acteurs concernés, afin d'appréhender les principales caractéristiques sociales, économiques, environnementales et urbanistiques de la ville.

Faire un graphique simple avec des flèches pour montrer les différentes étapes de cette phase Formation de l'équipe sur la collecte de données et l'élaboration du diagnostic ->collecte de données -> rédaction de rapports synthétiques -> élaboration de fiches incluant les faits, les défis et les projets existants-> ateliers de priorisation-> révision de rapports synthétiques-> consultation de parties politiques->validation (par un comité de pilotage local) et approbation (par le conseil municipal) du rapport de diagnostic

Le cadre stratégique. A pour but la définition de la vision de la ville, ses lignes et ses objectifs stratégiques, qui sont priorisés en concertation avec les citoyens et les acteurs concernés.

A l'issue d'une large concertation avec les acteurs de la ville et des représentants de la société civile puis l'organisation d'une consultation des partis politiques et la réalisation des enquêtes pour assurer la participation citoyenne dans la confirmation des axes et objectifs spécifiques qui définissent la vision pour le développement de la ville, l'équipe projet finalise le cadre stratégique et la vision partagée sur le développement de la ville de Tataouine, à l'horizon de 2030.

Faire un graphique simple avec des flèches pour montrer les différentes étapes de cette phase Formation de l'équipe sur l'élaboration du cadre stratégique-> formulation provisoire de la vision et du cadre stratégique -> révision par la commission municipale -> ateliers de concertation avec des représentants des acteurs locaux -> enquêtes de consultation citoyenne -> Consultation de parties politiques -> pré-validation par la commission municipale-> réalisation d'une conférence générale pour présenter les résultats et collecter des éventuelles suggestions additionnelles-> version finale du cadre stratégique approuvé par le conseil municipal.

Le Plan d'Action. Qui déclinera les lignes et les objectifs stratégiques en programmes et projets en les priorisant et les classant par typologie de projet et période d'exécution (court, moyen ou long terme).

Faire un graphique simple avec des flèches pour montrer les différentes étapes de cette phase Formation de l'équipe sur l'élaboration du plan d'action-> identification des projets et classement par catégorie ->entretiens et d'ateliers de concertation et priorisation avec des représentantes des acteurs locaux->1ère version du plan d'action et élaboration de fiches de projets-> collecte et intégration des suggestions de la part du comité de pilotage local -> conférence générale pour présenter les résultats et collecter des éventuelles suggestions additionnelles-> version révisée finale soumise à la validation du COPIL et à l'approbation du conseil municipal.

Le suivi et évaluation. Qui oriente le processus d'élaboration de la SDV vers une démarche opérationnelle mesurable à travers la mise en place des structures de suivi et promotion de projets et la définition des indicateurs.

Faire un graphique simple avec des flèches pour montrer les différentes étapes de cette phase Formation de l'équipe sur la formulation des indicateurs et les structures de suivi ->identification et création des réseaux d'impulsion et de suivi (RIS) de projets -> confirmation ou mise à jour de la composition de la structure municipale chargée du suivi de la mise en œuvre de la SDV ->



confirmation ou mise à jour de la composition du comité de pilotage local

Les Organes d'élaboration, de décision, et de l'implémentation de la SDV

1. Les organes de décision

a. Décision du Conseil Municipal

La planification stratégique est une opportunité pour la commune de Médénine, de mieux maîtriser le territoire et l'intervention de ses acteurs, mais demeure un exercice coûteux et nécessitant un engagement clair des autorités locales et une forte mobilisation de l'administration municipale. A cet effet, la commission municipale examine tous les aspects du projet (les objectifs, les étapes du projet, l'étendue territoriale, les moyens à mobiliser, les structures à mettre en place) et procède à son inscription à l'ordre du jour du conseil, pour examen et approbation, avant d'engager la municipalité dans l'élaboration de la stratégie de développement de la ville. Une fois le vote effectué et rapporté sur le PV du conseil, les activités du projet disposeront d'une assise institutionnelle suffisante pour leur conduite. Cette décision donnera également de la crédibilité aux liens qui seront construits lors des étapes ultérieures du projet, entre la SDV et les différents programmes nationaux et d'investissement communaux. La même démarche se répète à l'achèvement du projet pour l'approbation du plan d'action de la SDV par le conseil municipal, avant la mise en place des structures de suivi et l'engagement de l'exécution des projets retenus.

b. Le Comité de Pilotage (COPIL)

Il s'agit de l'organe décisionnel du projet. Il a été présidé par le Président de la délégation spéciale, en attendant l'élection du Maire durant le mois de mai 2018. Le COPIL est composé d'une quinzaine d'acteurs locaux, représentant des services déconcentrés, du secteur privé et associatif et d'universitaires. Ce comité se réunit au moins quatre fois tout au long de la durée du projet,

pour évaluer et valider les travaux effectués avant le passage d'une étape à une autre du projet. Ses décisions se prennent par consensus.

Les fonctions du comité de pilotage local sont :

- L'évaluation du processus et la validation des différentes étapes et des résultats.
- La prise de décision par rapport aux scénarii proposés et la commande d'activités supplémentaires, si nécessaire.
- La mobilisation des acteurs et la garantie de la bonne gouvernance du processus.

c. La commission municipale

Elle est constituée des présidents des différentes commissions ordinaires municipales. Cependant, la SDV ayant été engagée durant la période de transition politique, bien avant la tenue des élections municipales, ses membres se trouvent être des membres de la délégation spéciale. Cette commission municipale est spécialement dédiée au projet et son rôle est de veiller à ce que la SDV, bien qu'elle concerne la ville dans sa totalité avec ses différents acteurs et structures, garde un ancrage fort au niveau de la commune de Médenine.

Les fonctions principales de la commission municipale de Médenine sont de :

- Participer aux réunions d'évaluation et de suivi du projet, et se tenir informée de tous les détails de ce dernier.
- Présenter les avancées du projet lors de réunions du conseil municipal.

2. Les équipes techniques et municipales

a. Equipe technique

C'est une équipe pluridisciplinaire composée de trois jeunes, mis à la disposition du projet, à temps plein et soutenue par le coordinateur local du projet.

Les membres de l'équipe technique sont :

- Coordinatrice locale junior spécialiste en environnement : Sarra BATTIKH.
- Coordinateur local junior spécialiste en économie : Mahran CHERIF.
- Coordinatrice locale junior spécialiste en sciences sociales : Fadwa SAIDI.
- Chef de service technique de l'aménagement spécialiste en urbanisme : Mabrouk SAKRI.

Les missions de l'Equipe Technique sont les suivantes :

- Réalisation des travaux du pré-diagnostic, y compris la collecte des données quantitatives, la réalisation et l'analyse des enquêtes qualitatives auprès des acteurs locaux et la rédaction des rapports thématiques synthétiques.
- Rédaction des fiches FDP initiales et leur révision selon les résultats de la concertation.
- Rédaction des 4 rapports de diagnostic.
- Rédaction du cadre stratégique du projet.
- Rédaction du plan d'action et des fiches détaillées des projets stratégiques.
- Rédaction du rapport sur le suivi et l'évaluation de la SDV, y compris les indicateurs.
- Organisation des activités de concertation avec les acteurs lors de chaque phase du projet.
- Organisation des réunions des organes de pilotage du projet et présentation des résultats







DIAGNOSTIC

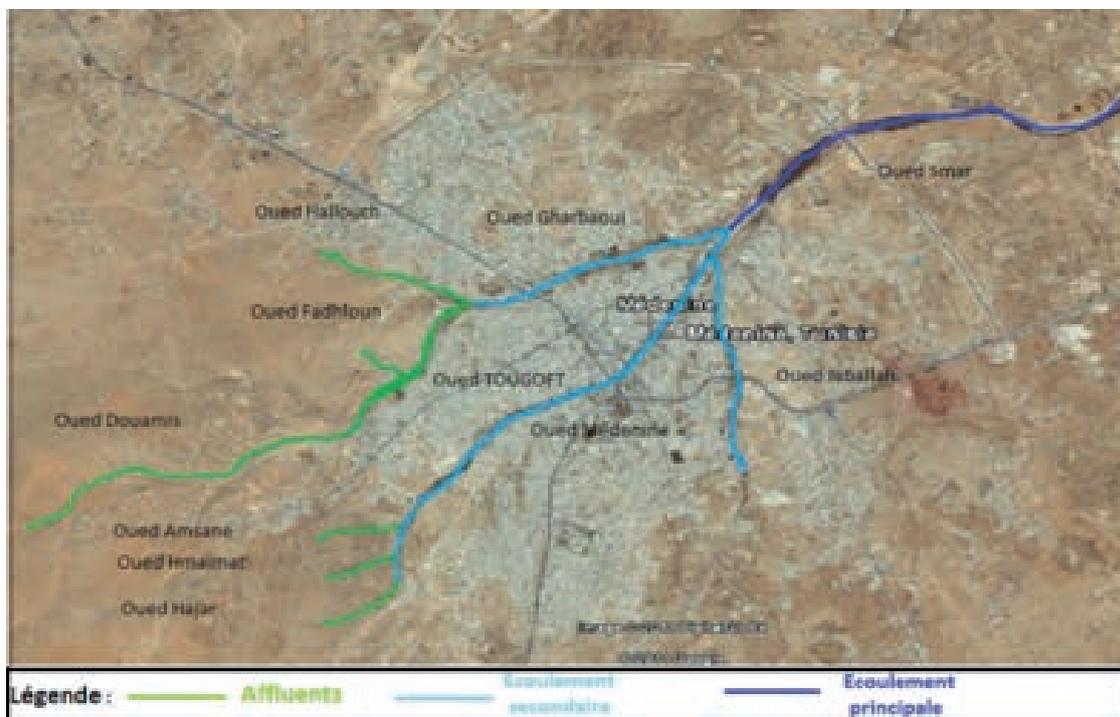
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

1. résumé exécutif du diagnostic

La ville de Médenine appartient à l'étage bioclimatique aride inférieur à hiver doux et à climat désertique. Les températures expriment le caractère continental du climat (les températures moyennes sont de 32°C en été et 12°C en hiver, soit une amplitude thermique de 20°C). Le potentiel solaire de la ville est énorme, mais sous-exploité : la région dispose de 300 jours d'ensoleillement par an et l'irradiation globale de la ville varie entre 2300 à 2600 KWh/m²/an. L'écosystème se distingue par des rares et irrégulières précipitations allant de 100 à 200 mm/an, et les vents les plus forts atteignent 86 Km/h, ce qui représente une opportunité en cas d'exploitation de l'énergie éolienne.

La ville est moyennement affectée par la désertification et l'ensablement (en 2014, environ 150 hectares étaient menacés par l'ensablement à Médenine).

La ville de Médenine est traversée par trois Oueds : Oued Gueblaoui, Oued Gharbaoui et Oued Abd El Hak. Ces oueds constituent un patrimoine naturel de la ville, mais leur situation très fragilisée pose actuellement plusieurs problèmes à la collectivité urbaine, notamment un envahissement des oueds par le roseau ; la formation de marais, dans certaines zones et des incendies fréquents à cause des négligences ; l'installation de quartiers spontanés sur les rives ; la stagnation des eaux et la prolifération des moustiques, causée par le débordement des eaux de rejet de la station d'épuration ; et la persistance des risques d'inondation.





La ville accuse un manque d'espaces verts. Depuis 2006, Medenine ne possède plus de pépinière municipale et ne dispose que d'un seul parc urbain et de deux parcours de santé de 1000 et de 400 mètres linéaires. Cependant, le domaine public municipal dispose de 10,75 ha de zones vertes situées dans des lotissements définitivement approuvés, mais partiellement aménagés.

La ville dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 8 870 m³/jour et un rendement épuratoire de 96 %. Les résultats des analyses effectuées sur les eaux brutes et les eaux épurées ne sont pas toujours positifs. La norme Tunisienne NT 02-106 (1989) fixe les exigences minimales à satisfaire concernant le rejet des eaux usées en milieu naturel. A partir de 2014, le pourcentage de la non-conformité à cette norme des échantillons des eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Médenine est devenu alarmant, ce qui pose de défis environnementaux.

Quant à la propreté, en dépit des nouvelles acquisitions du matériel effectué au cours de l'année 2017 (cinq camions, benne-tasseuse, tracteurs agricoles, trax, 400 conteneurs et 250 bennes de pré-collecte), la ville reste sous équipée pour répondre à la totalité des besoins. En plus, en termes de ressources humaines, ce service compte sur un effectif jugé aussi insuffisant (43 agents de collecte, 22 conducteurs et 18 agents pour le balayage manuel). En effet, la commune collecte seulement 57% environ (moyenne de 60 tonnes par jour) de déchets reçus par le centre de transfert de la ville. La gestion d'activités de soins des déchets ménagers et assimilés DAS est peu efficace, caractérisée par la quasi absence de la collecte sélective et la non valorisation des déchets d'animaux (45% des DMA). Par contre, la décharge Bou Hamed est équipée par une torchère pour brûler le méthane réduisant ainsi son impact de réchauffement climatique.

300

Jours ensoleillés par an

3 OUEDS

Oued Gueblaoui, Oued Gharbaoui et Oued Abd El Hak.

57%

De déchets collectés

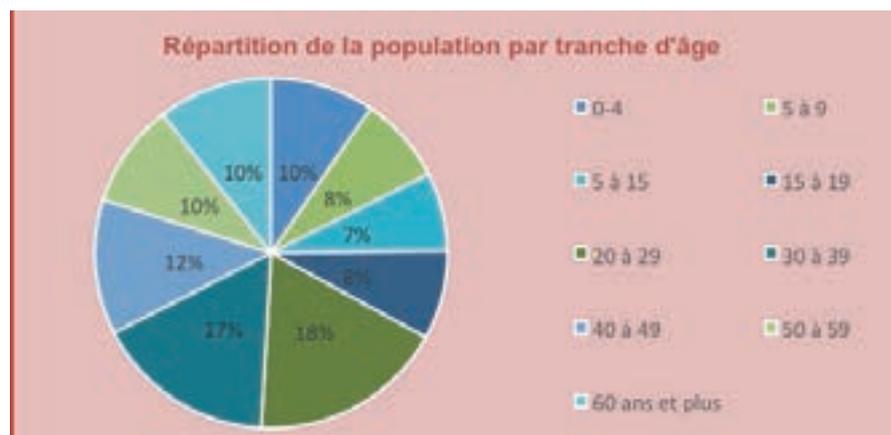
Les principales sources qui ont alimenté les résumés exécutifs de la SDV sont : Rapports de Diagnostic de la SDV de Tataouine (2018) ; Rapport Municipalités en Chiffres, Tataouine, ODS/PNUD 2018 ; Rapport « Tataouine deep dive analysis » 2018, Banque Mondiale.

2. Résumé exécutif du diagnostic social

La population

En 2014, la population de Médenine comptait 102 700 habitants, dont 52% de sexe féminin. Le nombre de ménages est de 23 749, avec une taille moyenne de 4,9 personnes par ménage, soit une moyenne supérieure à celle nationale qui est de 4,5 personnes par ménage. La ville a connu une forte croissance démographique, tout au long des dernières décennies, supérieure à la moyenne nationale (4,3% entre 1994 et 2004 et 3,9 % entre 2004 et 2014). En effet, Médenine est un foyer de migration et d'immigration. Chef-lieu de gouvernorat, la ville a vu sa population croître rapidement pour atteindre un taux d'urbanisation de 78 % (supérieure à la moyenne nationale estimée à 67,7%), attirant les flux de migrants en provenance des autres délégations du gouvernorat (Béni khédèche, Bengardene, Sidi Makhlouf) et d'autres gouvernorats. Ainsi, entre 2009 et 2014, Médenine figurait parmi les huit gouvernorats côtiers qui ont une croissance naturelle positive entre les gouvernorats, avec un solde migratoire positif de 2 600 personnes. Pour l'immigration à l'étranger, Médenine émet des flux vers l'Europe et en particulier vers la France. Les tunisiens résidents à l'étranger (TRE), issus du gouvernorat de Médenine représentent 17 % du total des résidents, faisant de la région le second foyer émetteur de migrants après Tunis.

Certes, la croissance démographique et urbaine se sont accompagnées de transformations sociales et économiques positives, mais elles ont aussi généré des problèmes d'intégration sociale et urbaine pour certaines franges de la population. Ces problèmes sociaux nécessitent la mise en place d'une infrastructure et de programmes appropriés, particulièrement en direction des familles nécessiteuses, des personnes âgées, et des enfants en situation d'abandon scolaire ainsi que pour les jeunes. Ces infrastructures visent une meilleure inclusion sociale. En effet, la moitié de la population à Medenine est constitué de jeunes qui ont moins de 29 ans, et parmi eux 33% ont moins de 20 ans. Cela constituera, dans les années à venir, de véritables défis en matière d'éducation, de formation et de créations d'emplois. Au même titre que la tranche d'âge de plus de 60 ans, qui représente désormais 10% de la population, et qui nécessite la prise en charge de ses besoins en couverture sociale, sanitaire et autres besoins spécifiques.



Caractéristiques sanitaires

La couverture sanitaire par le secteur public s'articule autour d'un hôpital universitaire (d'une capacité de 270 lits), de 25 centres de santé de base et de 3 laboratoires. Le secteur privé est également présent à travers 43 cabinets médicaux, dont 27 de médecine spécialisée, 19 cabinets de médecine dentaire, 21 pharmacies, 3 laboratoires et 2 centres de dialyse. Si le niveau d'équipement de la ville en infrastructure sanitaire paraît convenable, les ratios du nombre de lits/habitants et de médecins/habitants, toutes spécialités confondues, restent inférieurs à la moyenne nationale. Les projets de transformation de l'hôpital régional en hôpital universitaire et de création d'une faculté de Médecine visent à relever les ratios (d'équipement, de personnel et financier) et d'améliorer la qualité des prestations.



Caractéristiques éducatives

En 2014, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est de 15,5% (contre 23% en 2004, et contre une moyenne nationale de 19,3%). Ce taux atteint 26,7 % chez les femmes contre une moyenne de 12,5 % chez les hommes.

La répartition de la population selon le niveau d'instruction est comparable à celle de la moyenne nationale. L'infrastructure scolaire, en 2016, est composée de 60 écoles (dont 5 écoles privées), 13 collèges (dont 3 privés) et 12 lycées (dont 4 privés). La couverture en établissements, leur répartition géographique et leurs capacités d'accueil assurent un accès à l'ensemble des effectifs d'élèves de la ville. Le problème récurrent concerne l'entretien et la maintenance de ces établissements en général et l'absence de services de base (eau, assainissement) dans certains établissements.

La ville de Médenine est touchée par le phénomène d'abandon scolaire. A l'école primaire, seuls 0,2 % des filles et 0,5 % des garçons abandonnent. Au second cycle de l'école de base, le taux d'abandon a connu un léger recul en passant de 5% en 2012 à 3,7% en 2016. Il connaît depuis une forte croissance dans le cycle secondaire chez les garçons, atteignant 16,7 % des effectifs à Médenine Nord.

Evolution de l'abandon scolaire dans le second cycle de l'enseignement secondaire : en %.

Délégation	2010		2016	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Médenine Nord	12 %	8,92%	16,70%	8,96%
Médenine Sud	10%	8,53%	9,46%	7,74%

Source : gouvernorat en chiffres, ODS, 2016

Pour l'enseignement supérieur, le gouvernorat de Médenine abrite 4 établissements d'enseignement supérieur qui relèvent de l'université de Gabès, groupant environ 2 055 étudiants et un institut de recherches sur les régions arides. Deux de ces 4 établissements sont localisés dans la commune de Médenine : l'Institut supérieur des études technologiques (ISET), qui délivre des licences en gestion et économiques sciences, technologies d'informatique, génie civil et en génie mécanique ; et l'Institut supérieur des études appliquées à l'humanité, délivre des licences fondamentales en langue et en littérature arabe, française, et allemande, ainsi qu'un master en communication culturelle et touristique. Les trois autres établissements sont installés dans la commune de Boughrara, distante d'une vingtaine de kilomètres de la ville de Medenine. Ceci pose le problème de l'éloignement par rapport aux activités et services de la ville et explique, en partie, une légère baisse constante de de la fréquentation ces dernières années.

Concernant la formation professionnelle, la ville de Médenine compte un centre unique qui dispense des formations dans neuf spécialités, avec une capacité d'accueil de 540 apprenants.

102 700

Population de Médenine en 2014

50%

de la population a moins de 29ans

3,9%

taux de croissance de la population entre 2004 et 2014

15,5%

Taux d'analphabétisme chez les 10 ans et plus contre 19,2% à l'échelle nationale

74 ANS

Espérance de vie à la naissance

3. Résumé exécutif du diagnostic économique

La répartition de la population active selon la branche d'activité économique

Le secteur tertiaire avec ses diverses branches d'activité représente la colonne vertébrale de l'économie de la ville de Médénine et concentre 64% des actifs occupés en 2014 : les services administratifs, les établissements d'éducation et de santé emploient 32 %, soit une proportion supérieure à la moyenne nationale qui est de 25,2 %.

Quant au secteur commercial, il est fort dynamique et occupe 18 % de la population active, comparé au taux national qui est de 13,15 %. Ce secteur se caractérise par la présence d'un tissu dense de marchands et une gamme variée de produits échangés. Il reste dominé par une forte activité informelle du fait de la proximité de la ville avec la Libye et sa position géographique qui est un point de passage des flux de marchandises et de personnes. Néanmoins cette activité procure de l'emploi et constitue la principale source de revenus pour plusieurs familles.

L'activité du bâtiment et des travaux publics est dynamique. A l'instar du secteur du commerce, elle emploie un peu plus de 18 % de la population active, proportion supérieure à la moyenne nationale.

L'activité industrielle reste limitée. Elle est constituée majoritairement d'industries agroalimentaires et d'industries de matériaux de construction, de céramique et de verre. Elle occupe seulement 10 % de la population active, pour 18 % de moyenne nationale, malgré l'existence de deux zones industrielles et d'un fort potentiel de produits de carrières dans la région. L'absence d'infrastructure (autoroutière, ferroviaire et d'alimentation en gaz naturel), indispensable aux activités industrielles de production, l'insuffisance des espaces aménagés pour accueillir de nouvelles unités et la faible attractivité de ce secteur pour les investisseurs, sont autant de facteurs qui contribuent à freiner le développement et la diversification du secteur industriel.

Données sur les zones industrielles

Médénine Nord

Médénine Sud

Nombre de zones (zone)	1	1
Superficie totale (ha)	28	10,2
Superficie aménagée (ha)	11	10
Superficie exploitée (ha)	5,1	9,8
Nombre total de lots (lot)	80	50
Nombre de lots exploités (lot)	24	49
Taux d'occupation (%)	18	98

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation 2015



La répartition des entreprises industrielles par branche d'activité

Type	2016	% régional
Industries agroalimentaires	4	9
Industries de matériaux de construction, de céramique et de verre	13	72,2
Industries mécaniques et métallurgiques	2	28
Industries électriques, électroniques et de l'électroménager	1	100
Industries chimiques	1	25
Industries du textile et de l'habillement	1	8,33
Industries du bois, du liège et de l'ameublement	4	66
Total	26	28

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'innovation 2016 et calculs de l'auteur

Le secteur agricole emploie environ 5 % de la population active, contre une moyenne nationale de 10,47%. Il couvre essentiellement l'arboriculture et l'élevage. Le faible dynamisme de ce secteur s'explique par l'aridité du milieu, la persistance de l'exode et le vieillissement de la population rurale. Les terres agricoles couvrent 98 252 ha dont 70% sont classés en terres de parcours, soit 69 460 ha. Les terres cultivables ne couvrent que 27 812 ha (28%) et les terres classées non agricoles sont de l'ordre de 10 491 ha. Actuellement, l'oléiculture occupe la totalité des terres agricoles utiles grâce à des conditions climatiques favorables à ce type de culture.

Production agricoles (1)

Produit	Origine	Quantité produite (T)	% dans la production régionale
Lait	Bovine	520,4	17
	Caprine	1 443	20
Viandes	Bovine	64,4	17
	Ovine	550	14
	Caprine	422	20
	Volaille	181	15
Miel	Miel	7,92	31,68
Œufs (en milliers)	Œufs (en milliers)	21 250	42,5

Production agricoles (2)

Type de Culture	Superficie (Ha)	Production (T)	% dans la production régionale
Olives	25 120	3 050	50
Amandes	188	320	28,5
Céréales	203	117,5	45
Légumineuses	125	4 000	42
Légumes	785	17 850	48
Figues	422	236	16
Grenades	72	302	65
Raisins	84	532	27

Source : Commissariat Régional au développement Agricole 2016 et calculs de l'auteur

Le taux de chômage dans le gouvernorat de Médenine a été de 20% en 2014,

contre une moyenne nationale de 16%. Il a été de 11,57% chez les hommes et de 40,94% chez les femmes. Le taux de chômage des diplômés du supérieur a atteint 33,37%, contre une moyenne nationale de 20%. Mais là aussi, la moitié (49%) des femmes au chômage sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 17,71 % chez les hommes.

3%

DE LA POPULATION ACTIVE EMPLOYÉE
DANS L'ADMINISTRATION

1%

DE LA POPULATION ACTIVE DANS
LE SECTEUR DU BÂTIMENT ET DES
TRAVAUX PUBLICS

1%

DE LA POPULATION ACTIVE DANS LE
SECTEUR COMMERCIAL

20%

TAUX DE CHÔMAGE DU
GOUVERNORAT

profit de l'habitat collectif qui longe les grands axes routiers.

L'infrastructure et les services urbains.

Le nombre d'infrastructures, la qualité de la voirie, l'éclairage public, l'assainissement et le nombre d'équipements socio-collectifs sont relativement satisfaisants au centre-ville, notamment le long des axes principaux. Par contre, les extensions urbaines anarchiques, qui se sont développées à la périphérie de la ville, sont sous équipées et exposées aux risques d'inondations, malgré les opérations de rattrapage réalisées par la commune ou l'État.

L'alimentation en eau potable

Pour l'alimentation en eau potable, la SONEDE assure la quasi-totalité des besoins en eau pour la population de Médenine. En 2014, le taux de desserte a franchi le seuil de 90% et le taux de branchement a atteint 82,26 %. Les familles qui ne sont pas abonnées au réseau de la SONEDE s'approvisionnent en eau soit à partir de leurs propres citernes (5,68%) ou bien à partir d'une association (0,87%). Toutefois, le taux des ménages situés à plus d'un km de la plus proche source d'eau (de la SONEDE ou du Génie Rural) est de 0,96 %. Par contre, la qualité de l'eau potable est relativement médiocre, elle se caractérise par un taux de salinité qui dépasse 1,5 g/L. A cet effet, la direction régionale de la santé assure le contrôle sanitaire en effectuant des analyses microbiologiques et des analyses physico-chimiques.

L'assainissement

En 2016, l'ONAS déclare un taux de desserte de 73 % et 13 711 abonnés au réseau d'assainissement des eaux usées. Ainsi, le taux de branchement au réseau d'assainissement est moyen. De plus, plusieurs secteurs et quartiers de la ville ne sont pas raccordés.

Les équipements soci-collectifs

En matière d'équipements socio-collectifs, le statut de Médenine de ville chef-lieu de gouvernorat lui permet d'être pourvue correctement en équipements d'éducation, de santé, de sport, de jeunesse et de culture. Les besoins exprimés dans ce domaine sont beaucoup plus orientés vers l'amélioration de l'accès pour tous les usagers, et pour avoir des prestations régulières et de qualité.

Le transport

Le transport urbain collectif est assuré par deux bus de la société régionale de transport de Médenine (SRTM). Ces bus assurent quotidiennement 8 rotations pour transporter environ 510 passagers sur une distance moyenne de 130 km. Cette faible capacité est compensée par la présence d'un réseau privé de taxis collectifs et de taxis urbains de 490 véhicules.

Les faits & défis de la ville de Médénine

FDP N°1 : Patrimoine urbain et culturel non valorisé	
Environnement	1.1 Améliorer la propreté à l'intérieur et dans les environs des Ksours 1.2 Encourager la réalisation de Majel et de Faskia (systèmes de stockage des eaux pluviales)
Social	1.3 Définir des programmes pédagogiques et éducatifs, en rapport avec les ksours 1.4 Inculquer et diffuser la culture de sauvegarde du patrimoine
Economie	1.5 Assurer une main d'œuvre qualifiée 1.6 Incitation des investissements dans la valorisation du patrimoine 1.7 Amélioration de l'offre en hébergement touristique 1.8 Promouvoir des activités compatibles et insérer le site dans le circuit touristique Djerba -Zarzis. 1.9 Développement de festivals et leur conférer un rayonnement national 1.10 Développement de l'activité économique marchande dans le Festival de Médénine
Urbain	1.11 Arrêter le phénomène de dégradation physique des ksours . Rôle didactique ; les Ksours suscitent l'intérêt des concepteurs et scientifiques. Ils sont considérés comme des lieux d'enseignement et de formation. 1.12 Valoriser le patrimoine architectural : S'en inspirer pour développer le vocabulaire architectural dans tous les projets de la ville et recourir aux techniques et matériaux de construction des ksours. 1.13 Réhabilitation des ksours, aménagement des accès et de parking à proximité.
Gouvernance	1.14 Mettre en place une plateforme de concertation, pour la mise en valeur et la valorisation du patrimoine. 1.15 Mobilisation des acteurs locaux et nationaux pour la valorisation du patrimoine et la promotion du festival des Ksours

FDP N°2: Urbanisation non maîtrisée	
Environnement	2.1 Assurer la plantation et l'entretien des espaces verts dans la ville 2.2 Amélioration de l'esthétique urbaine : Initier des projets de réhabilitation pour améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine dans les quartiers 2.3 Délocalisation des populations riveraines et les protéger de risque d'inondation 2.4 Assurer une gestion efficace des déchets. 2.5 Veiller à la qualité des eaux épurées et s'assurer qu'elles sont aux normes. 2.6 Assurer le branchement des quartiers au réseau d'assainissement et 2.7 Limiter les dégâts causés à la nappe 2.8 - Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales
Social	2.9 Lutter contre la délinquance et la criminalité 2.10 Assurer une inclusion sociale 2.11 Amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées (services sociaux, culturels, de loisirs...)
Economie	Développer le micro-entreprenariat et les PME 2.13 Améliorer l'accès aux microfinancements et au financement bancaire 2.14 Intégrer et faire converger les activités économiques informelles des quartiers anarchiques vers le circuit économique organisé 2.15 Améliorer le recouvrement des taxes locales dans ces quartiers. 2.16 Développer une stratégie de mobilisation des fonds pour le financement de la réhabilitation des quartiers.
Urbain	2.17 Anticipation et planification de l'extension urbaine de la ville 2.18 Développer des programmes d'information et de sensibilisation au respect des règles du plan d'aménagement Urbain et des servitudes du Domaine Public Hydraulique 2.19 Intégration des nouveaux quartiers à la ville par la réalisation des voies de raccordement aux différents réseaux publics et le développement du transport collectif. 2.20 Réussir un tissu urbain organisé et une architecturale homogène.
Gouvernance	2.21 Assurer une présence administrative (guichet unique) dans les nouveaux quartiers 2.22 Favoriser la participation citoyenne dans la gestion des affaires Locales et l'adhésion des populations au respect de la réglementation, 2.23 Améliorer le système de régularisation (urbanistique et de branchement aux réseaux) des situations irrégulières 2.24 Promouvoir la participation de la société civile au velodéveloppement de leur quartier spontané

FDP N°6 : Un secteur agricole non valorisé	
Environnement	6.1 La préservation du patrimoine génétique des variétés locales 6.2 L'utilisation rationnelle et sécurisée des pesticides 6.3 Garantir une qualité d'eau pour l'irrigation conforme aux normes sanitaires 6.4 Exploitation rationnelle et durables des ressources hydriques 6.5 Augmenter le taux de réutilisation des eaux usées traitées conformes aux normes
Social	6.6 Encourager la création des coopératives agricoles 6.7 Mieux orienter les exploitants 6.8 Améliorer la situation de la femme agricole
Economie	6.9 Renforcer les mesures préventives afin de protéger le cheptel national contre la menace de la contrebande 6.10 Créer des sources d'emplois permanents dans le secteur agricole 6.11 Meilleure exploitation des périmètres irrigués
Urbain	6.1 Relier les zones agricoles aux zones urbaines 6.12 Construire des pistes agricoles
Gouvernance	Absence de défis

FDP N°7 : Faible contribution du secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle au développement de la ville	
Environnement	7.1 Promouvoir les filières académiques de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'environnement. 7.2 Développer les capacités professionnelles dans le domaine de l'environnement
Social	7.3 Réduire le taux d'abandon scolaire 7.4 Monter des partenariats universitaires et académiques et instaurer des programmes de jumelage et d'échanges. 7.5 Renforcement des services culturels, artistiques et sportifs
Economie	7.6 Renforcement de l'offre de services de l'infrastructure 7.7 Fourniture des services diversifiés et de qualité
Urbain	7.8 Le raccordement des pôles universitaires à la ville 7.9 Réhabiliter l'infrastructure de logement
Gouvernance	Absence de défis

FDP N°8 : Offre de services socioculturels et récréatifs inadaptée et déséquilibrée	
Environnement	8.1 Réconcilier le citoyen avec son environnement 8.2 Promouvoir la culture environnementale
Social	8.3 Assurer une mixité sociale/ genre 8.4 Dynamiser la ville 8.5 Garantir aux jeunes et aux enfants l'opportunité de parfaire un talent et participer aux compétitions nationales et internationales
Economie	8.6 Investir dans la culture (promouvoir l'industrie culturelle) et l'éducation physique 8.7 Absorber le chômage d'une catégorie socio-professionnelle 8.8 Encourager le partenariat public privé
Urbain	8.9 Décongestionner la ville et assurer une bonne répartition spatiale des équipements 8.10 Assurer une desserte équitable en offres socio-culturelle, sportive et de loisirs 8.11 Protéger les espaces verts
Gouvernance	8.12 Garantir la bonne gestion de ces espaces 8.13 Promouvoir la transparence et l'approche participative dans l'élaboration des programmes et la prise de décision

FDP N°12 : Gestion des déchets à améliorer	
Environnement	12.1 Impliquer les citoyens dans le processus de gestion des déchets 12.2 Amélioration des entrées de la ville 12.3 Développement des filières de recyclage et de valorisation des déchets 12.4 Intégration du tri sélectif dans les processus de la gestion des déchets 12.5 Augmentation de la part des déchets recyclés et valorisés 12.6 Assurer une gestion rationnelle des déchets conformément au plan communal de gestion des déchets PCGD 12.7 Assurer la collecte et la gestion des déchets des activités des soins
Social	12.8 Améliorer le taux de satisfaction des citoyens en matière de gestion des déchets 12.9 Impliquer les citoyens dans une meilleure gestion des déchets et les inciter à renoncer aux actes pouvant entraîner des impacts négatifs 12.10 Prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite dans le processus de la collecte des déchets 12.11 Inculquer les principes du tri sélectif et de la culture environnementale aux enfants
Economie	12.12 Monter des projets de recyclage et de valorisation des déchets (les pneus, le Bois, le plastique, le verre et le carton) 12.13 Augmenter la part de participation des entreprises privées dans la gestion de déchets 12.14 Améliorer la collecte des taxes auprès des habitants de la ville
Urbain	12.15 Mieux équiper la ville par les bennes de pré-collecte des déchets et par les poubelles publiques
Gouvernance	12.16 Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du service dédié à la gestion des déchets 12.17 Résolution du problème foncier et l'acceptation des riverains du site de la décharge contrôlée Bou Hamed 12.18 Garantir la présence et la contribution d'une société civile à des actions ciblées et percutantes 12.19 Renforcer le partenariat public –privé

FDP N°13 : Gestion peu efficace des ressources naturelles	
Environnement	13.1 Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la ville 13.2 Amélioration de l'efficacité énergétique de la ville 13.3 Eliminer les sources de la pollution hydrique : Contamination de la nappe phréatique 13.4 Contrôler les forages et sanctionner les contrevenants 13.5 Augmentation de la part des eaux pluviales collectées 13.6 Assurer une gestion durable et rationnelles des ressources naturelles
Social	13.7 Promouvoir la formation professionnelle dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et des énergies renouvelables 13.8 Création des filières académiques de l'enseignement supérieur autour de l'énergie solaire 13.9 Mobilisation et sensibilisation du citoyen de l'exploitation rationnelle des ressources hydrique et solaire
Economie	13.10 Attirer les investisseurs opérant dans le domaine des Energies renouvelables 13.11 Création d'emplois et promotion des nouveaux métiers 13.12 Augmentation de la part des terres agricoles irriguées par des ressources en eaux non 13.13 Encouragement de la création des entreprises spécialisées en gestion environnementale
Urbain	13.14 Assurer l'électrification publique par des candélabres solaires 13.15 Généralisation de l'installation de citernes pour le stockage des eaux pluviales 13.16 Amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la ville
Gouvernance	13.17 Combattre les pratiques frauduleuses et corruptives dans le secteur de l'eau 13.18 Garantir la participation de la société civile dans l'élaboration des stratégies d'exploitation de ressources naturelles



VISION DE LA VILLE À L'HORIZON 2030

Médenine est une ville inclusive et responsable (sur le plan social et environnemental). Elle est caractérisée par une harmonie urbaine qui valorise son patrimoine et met en avant une mobilité durable. Appuyée sur une société civile active et impliquée, des acteurs institutionnels engagés et un capital humain qualifié, Médenine réussit à combiner un secteur commercial organisé et une valorisation de ses ressources naturelles au service de son développement et de son rayonnement régional.

Axe stratégique

Finalité

Inclusion	F1. Enfance et jeunesse encadrées F2. Services socioculturels et récréatifs adaptés et accessibles F3. Enjeux migratoires pris en compte dans le développement de la ville F4. Femmes et filles, actrices dans la lutte contre les violences et les inégalités subies F5. Personnes handicapées intégrées
Environnement & gestion des ressources naturelles	F6. Une ville avec des zones humides préservées et intégrées F7. Bonne gestion des déchets F8. Utilisation des ressources renouvelables optimisée F9. Esthétique urbaine améliorée F10. Une ville avec des ressources hydriques protégées et obstacles en matière d'approvisionnement en eau surmontés
Aménagement urbain	F11. Patrimoine urbain et culturel valorisé F12. Urbanisation maîtrisée F13. Mobilité urbaine durable obstacles en matière d'approvisionnement en eau surmontés
Gouvernance	F14. Bonne gouvernance assurée F15. Implication renforcée de la société civile dans le processus de la prise de décision
Développement Economique & Emploi	F16. Exploitation optimisée du potentiel industriel F17. Autonomisation économique des femmes F18. Encadrement efficace du secteur commercial F19. L'enseignement et la formation professionnelle, leviers de développement de la ville

- F.7.2 Filières de recyclage et de valorisation des déchets développées (des déchets d'animaux, des déchets verts et des déchets organiques)
- F.7.3 Ratio des déchets générés par habitant réduit
- F.7.4 Ressources humaines et matérielles du service de propreté renforcées
- F.7.5 Système de traçabilité mis en place
- F.7.6 Conventions d'enlèvement des déchets avec les générateurs des déchets ménagers et assimilés (hors ménages) établis
- F.7.7 Système de tri et de collecte sélective efficace mis en place
- F.7.8 Partenariat public-privé en matière de gestion des déchets renforcé

F8. Esthétique urbaine améliorée

- F.8.1 Espaces verts aménagés et entretenus
- F.8.2 Transition qualitative et quantitative dans les énergies solaire et éolienne assurée
- F.8.3 Efficacité énergétique améliorée
- F.8.4 Qualité d'air urbain améliorée
- F.8.5 Travaux conservation eau et sol CES pour lutter contre la désertification et l'ensablement renforcée
- F.8.6 Equipements urbains disponibles (bancs de repos, éclairage ornemental)
- F.8.7 Part des énergies renouvelables dans l'équilibre énergétique de la ville augmentée
- F.8.8 Dépendance des zones industrielles aux énergies fossiles réduite

F9. Utilisation des ressources renouvelables optimisée

- F.9.1 Transition qualitative et quantitative dans les énergies solaire et éolienne assurée
- F.9.2 Efficacité énergétique améliorée
- F.9.3 Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la ville augmenté
- F.9.4 Dépendance des zones industrielles aux énergies fossiles réduite

F10. Une ville avec des ressources hydriques protégées et qui assure l'approvisionnement en eau

- F.10.1 Approche globale, intégrée et participative définie pour la gestion durable et rationnelle des ressources hydriques
- F.10.2 Qualité de l'eau potable améliorée
- F.10.3 Valorisation des ressources hydriques de la nappe des oueds
- F.10.4 Forages contrôlés
- F.10.5 Sources de la pollution hydrique éliminées
- F.10.6 Part des eaux pluviales collectées augmentée (réalisation des citernes dans les différents bâtiments de la ville : administrations publiques, appartements privés)
- F.10.7 Part des eaux usées réutilisées augmenté

Aménagement urbain

F11. Patrimoine urbain et culturel valorisé

- F.11.1 Sauvegarde des Ksours
- F.11.2 Histoire locale mise en valeur
- F.11.3 Héritage immatériel promu et valorisé

F12. Urbanisation maîtrisée

- F.12.1 Planification efficace des extensions urbaines
- F.12.2 Espaces verts multipliés
- F.12.3 Situation des constructions anarchiques sur les rives des oueds régularisés
- F.12.4 Réseau d'éclairage public généralisé
- F.12.5 Mécanisme efficace de régularisation des situations urbanistiques irrégulières
- F.12.6 Offre d'habitat disponible aux nouveaux demandeurs
- F.12.7 Projet intégré d'aménagement et de sauvegarde des oueds réalisé
- F.12.8 Entrées de la ville améliorées
- F.12.9 Structures d'inclusion disponibles
- F.12.10 Raccordement au réseau d'assainissement assuré

F.16.9 Industries existantes évoluées

F.16.10 Normes environnementales de production appliquées

F17. Autonomisation économique des femmes

F.17.1 Les formations professionnelles qualifiantes pour les femmes sont assurées

F.17.2 Le soutien aux femmes artisanes est activé

F.17.3 Accès des femmes à l'emploi amélioré

F.17.4 Inégalités salariales réduites

F.17.5 Conditions de travail de femmes améliorées

F.17.6 Partage équitable des tâches et des responsabilités entre les femmes et les hommes

F.17.7 Les droits des travailleuses sont respectés

F.17.8 Les droits des femmes agricoles sont garantis

F18. Encadrement efficace du secteur commercial

F.18.1 Circuits de distribution améliorés

F.18.2 Activités économiques informelles intégrées dans l'économie organisée

F.18.3 Produits nationaux protégés contre la menace du commerce parallèle

F.18.4 Contrôle renforcé des normes des produits

F19. L'enseignement et la formation professionnelle, un secteur levier pour le développement de la ville

F.19.1 Ressources humaines qualifiées et spécialisées

F.19.2 Des formations qualifiantes (pour la main d'œuvre) sont développées

F.19.3 Compétences dans les métiers liés au patrimoine assurées

Axe 4 : Environnement & Gestion des Ressources naturelles		
F1. Une ville avec des zones humides préservées et intégrées.	-Activité commerciale dans les oueds délocalisée	ODD 6, ODD 11 , ODD 12 ,ODD 13 et ODD15
	-Ecosystème des oueds restaurés	
	-Pratique d'abandon des déchets domestique et de construction dans les oueds	
	-Oueds aménagés par les ouvrages nécessaires	
F2. Bonne gestion des déchets	-Citoyens impliqués dans le processus de gestion des déchets et veillant à la propreté de la ville.	ODD 3, ODD 4 , ODD 12 , ODD11 et ODD17
	-Filières de recyclage et de valorisation des déchets développées	
F3. Esthétique urbaine améliorée	-Espaces verts aménagés et entretenus	ODD 3, ODD 7, ODD11 et ODD15
F4. Utilisation des ressources renouvelables optimisée	-Transition qualitative et quantitative dans les énergies solaires et éoliennes assurée	ODD 7,ODD 9, ODD11 , ODD 12 et ODD13
	-Efficacité énergétique améliorée	
F5. Une ville avec des ressources hydriques protégées et qui assure l'approvisionnement en eau	-Approche globale, intégrée et participative définie pour la gestion durable et rationnelle des ressources hydriques	ODD 6, ODD11, ODD 12 et ODD15
Axe : Gouvernance		
F1. Bonne gouvernance assurée :	-Tous les acteurs sont intégrés dans la pratique de la démocratie locale	ODD4 , ODD5, ODD10 , ODD16 et ODD17
	-Transfert de compétence et passage efficace assurés vers la décentralisation	
	-Corruption réduite	
F2 Implication renforcée de la société dans le processus de la prise de décision:	-Partenariat durable entre la société civile et la municipalité -Capacités des Organisations de la société civile renforcées	ODD4 , ODD5, ODD10 , ODD16 et ODD17





LA PARTICIPATION CITOYENNE

Afin d'assurer la participation des citoyens et citoyennes à la définition de la vision et axes et objectifs stratégiques de la SDV, l'équipe technique a préparé un questionnaire d'enquête d'opinion qui a été effectué auprès d'environ 900 habitants de la ville. La participation via le site internet de la municipalité de Médénine et les réseaux sociaux a été aussi menée et encouragée par une campagne d'affichage urbain et de spots radio.

Des 900 personnes participantes aux enquêtes, 46,6% étaient de femmes et 53,6% des hommes. La répartition des personnes interrogées était de : 52% de personnes âgées entre 15 et 30 ans ; 39,7% âgées entre 31 et 60 ans ; 5,2% âgées de plus de 61 ans ; et 3,2% âgées de moins de 15 ans.

En ce qui concerne la vision « Médénine 2030 » : 31% des réponses admettent que la vision est « très bonne », 51,5% « bonne » et 17,6 % « faible ». Ainsi, l'enquête a pu faire ressortir une grande correspondance des aspirations des habitants de la ville avec les objectifs stratégiques prioritaires lors des ateliers tenus avec les acteurs locaux. Parmi les personnes interrogées, certaines ont tenu à partager leurs commentaires, suggestions et ambitions pour la ville de Médénine.

L'expérience de Médénine quant à la participation citoyenne a été un succès remarquable, puisque la municipalité a réussi à mobiliser 23 associations civiles qui ont pris en charge les coûts de ces consultations et ont ainsi contribué de manière technique et financière au projet. Cette expérience a été unique et exemplaire pour les autres villes et a favorisé l'appropriation de la SDV par les associations participantes à l'exercice.

LA CHARTE DE LA VILLE DE MÉDENINE

La Charte est un document éthique fondé sur un ensemble de principes visant à assurer un développement local durable dans le cadre d'une gouvernance démocratique participative, sous le leadership de l'autorité locale. C'est également une convention collective et un accord qui traduisent la nécessité d'un dialogue communautaire pour assurer le développement dans tous les secteurs de la ville. La Charte consacre les valeurs de la citoyenneté et promeut un rôle accru des citoyens, des femmes et des jeunes dans la gestion des affaires locales. Elle a été élaborée par les différents acteurs locaux afin de formuler un ensemble de valeurs éthiques garantissant le développement durable de la ville de Médenine.

Les objectifs de la charte de Medenine :

□ OUS □ OS D E E N OUNN O US □ S □ U □ O □ du développement entre les acteurs locaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, en particulier ceux directement concernés par la promotion du développement à Médenine et par divers citoyens et citoyennes de tous âges.

□ S U D U S □ E S N O U U S □ □ E N S O U □ O □ et s'engager à continuer à travailler pour la réalisation des programmes souhaités.

□ I E S □ S □ N S U O D □ E □ □ O □ D □ U O □ S U I D U U E □ □ □ □ □ □ U □ S □ D □ de prise de décision au niveau local.

À qui s'adresse cette Charte ?

Cette charte s'adresse aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et à tous les citoyens de tous âges qui vivent ou visitent Médenine et qui souhaitent une ville où il fait bon vivre et qui répond aux besoins de ses habitants. Cette charte repose sur un certain nombre de principes, auxquels les signataires adhèrent et s'engagent à travailler pour leur respect et concrétisation.

L'adhésion à cette charte :

L'adhésion à cette Charte est volontaire et vise les différents acteurs, en charge de la gestion des affaires locales, les autorités locales, les partis politiques, les associations et les institutions publiques et privées. Les signataires s'engagent à adopter les

LISTE DE PROJETS IDENTIFIÉS ET CLASSÉS

L'élaboration du plan d'action démarre par l'identification, auprès des différents acteurs de la ville, des projets et programmes qui contribuent à la réalisation de la vision de la ville ou ceux qui permettent d'atteindre les objectifs stratégiques prioritaires. Les projets ainsi identifiés sont renseignés et classés dans trois plans d'action (selon la période de réalisation) en fonction de leur typologie.

Définition des différents plans d'action :

- **Plan d'action 1** : projets engagés et mis en œuvre sur le court terme à savoir dans une temporalité comprise entre 1 et 3 ans.
- **Plan d'action 2** : projets engagés et mis en œuvre sur le moyen terme à savoir dans une temporalité comprise entre 3 et 5 ans.
- **Plan d'action 3** : projet engagés et mis en œuvre sur le long terme à savoir dans une temporalité supérieure à 5 ans.

Typologies de projets :

- **Structurants** : Un projet structurant est un projet transversal (affectant plusieurs lignes stratégiques) qui a une importance pour le développement futur de la ville.
- **Stratégiques** : Un projet stratégique est un projet dont les actions répondent à un ou quelques objectifs, généralement dans une même ligne stratégique.
- **Communaux** : Un projet communal est un projet qui est conforme à l'un des objectifs de la stratégie et réalisable en quelques années.

□ □ O □ S E □ □ 2 D □ 8 O □ □ □ O □ S U □ □ O □ S
conforme à l'un des objectifs de la stratégie et réalisable dans l'immédiat.

	Plan d'action 1	Plan d'action 2	Plan d'action 3
Projets de développement économique et promotion de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> -Maison de l'entrepreneuriat. -Programme de soutien financier des femmes créatrices d'entreprises. -Promotion de la fabrication traditionnelle des tapis. -Création et renforcement d'un groupement professionnel des produits artisanaux. 	<ul style="list-style-type: none"> -Extension des zones industrielles existantes et création d'une nouvelle zone pour les activités non polluantes. -Adaptation de la formation professionnelle et création de filières de formation pour les métiers de l'énergie renouvelable. -Amélioration de l'attractivité de la technopole de Médénine. -Refonctionnaliser le cyber-parc de Médénine. -Création d'un abattoir régional. - Réalisation d'une école d'ingénieurs / classes préparatoires. - Valorisation du patrimoine et dynamisation du tourisme (amélioration des capacités d'accueil et d'hébergement de visiteurs et de touristes). 	

	Plan d'action 1	Plan d'action 2	Plan d'action 3
Projets d'inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement et mise à niveau des capacités de l'hôpital Universitaire. -Mise à niveau des équipements des établissements scolaires (internat, blocs sanitaires, moyens de transport scolaire, salle de lecture, etc.). -Programme d'intégration économique des personnes handicapées. -Création d'un centre de prise en charge des personnes âgées. -Elaboration de la carte sociale de la ville de Médénine. -Création d'un Institut régional de la musique. -Programme d'intégration socio-économique des jeunes non qualifiés. -Un musée des arts et des traditions. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de programmes culturels, sportifs et artistiques via un programme d'animation culturelle permanent de la ville, avec une attention particulière portée aux quartiers. -Réinstaurer le festival de « la poésie et de la littérature ». -Programme de protection des femmes et des filles contre les violences. 	

3. LES PROJETS MUNICIPAUX

Un projet municipal est un projet transversal qui a une importance pour le développement futur de la ville et de sa municipalité.

Plan d'action 1	Plan d'action 2	Plan d'action 3
<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration des entrées principales de la ville et mise en place de parkings. -Aménagement de parcours urbains (places, placettes, monuments, signalisation, cheminements piétonniers, espaces de loisirs), création de zones vertes (parcs et parcours de santé) avec l'adaptation de l'infrastructure aux besoins des personnes à mobilité réduite. -Mise en place d'une structure municipale pour servir d'intermédiaire avec les jeunes et les associations (ex : forum des associations). -Mise en place d'un espace d'accueil et de travail pour les associations locales. -Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de communication : élaboration de supports de communication -Mise en place d'un conseil municipal des jeunes -Création d'une structure de coopération intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure gestion de la mobilité urbaine : élaboration d'un Plan des Déplacements Urbains (PDU). -Création d'une zone de métiers (pour les artisans/petites activités). -Création de pistes cyclables. -Mise en place d'un système de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers. -Création de centres de proximité administratifs et sociaux. -Généralisation de l'administration numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> -Généralisation de l'éclairage public photovoltaïque.

4. PROJETS À GAIN RAPIDE (QUICK WIN)

Un projet Quick Win est un projet à gain rapide qui est en cours de préparation ou déjà mûr, dont la mise en oeuvre peut être rapidement engagée et qui correspond aux objectifs de la SDV.

Plan d'action 1	Plan d'action 2	Plan d'action 3
<ul style="list-style-type: none"> -Réaménagement de la salle de cinéma -Parc des expositions et organisation d'une foire annuelle d'investissement et du développement économique à Médenine - Création d'une pépinière municipale des plantes ornementales et une unité pilote de compostage 		

VI. FICHES DES PROJETS : QUELQUES EXEMPLES

Projets structurants

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Ligne ferroviaire Gabès-Médenine »

SDVM Projet 1.0
Version : 00
Date : 12/06/2018

1/ DESCRIPTION

Objectifs

Le projet vise à améliorer l'accessibilité de la ville de Médenine et à développer le commerce transfrontalier avec la Libye ; les échanges commerciaux entre la ville de Médenine et les régions du Nord-Est et du Centre-Est ; et l'industrie.

Le projet vise également à améliorer le réseau de transport public.

Le projet vise à réduire la durée du trajet des voyageurs.

Le projet vise à améliorer l'accès à Médenine.

Comment

Le projet consiste à étendre la ligne ferroviaire Tunis-Gabès jusqu'à la ville de Médenine sur une longueur de 75 km, en desservant les délégations de Kettana, Mareth et Sidi Makhlouf. Ce tronçon contribue à la réalisation du projet de la ligne maghrébine rapide.

Le projet comporte les composantes suivantes :

- Construction de la ligne ferroviaire de Médenine à Gabès ;
- Aménagement des gares de Kettana, Mareth et Sidi Makhlouf ;
- Aménagement des infrastructures de transport public ;

Eventuels risques

Retard de programmation faute de budget.

Difficultés pour maîtriser le foncier nécessaire au projet (opposition des propriétaires des terrains traversés par la voie).

La concurrence de l'autoroute.

Lien avec les Lignes Stratégiques de la SDV

LS : Développement économique et emploi. Finalité : Exploitation optimale du potentiel industriel.

LS : Aménagement urbain. Finalité : mobilité urbaine durable.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Ligne ferroviaire Gabès-Médenine »

SDVM Projet 1.0
Version : 00
Date : 12/06/2018

3/ ACTEURS

Porteur du projet : Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens.
Parties prenantes :
Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.
Ministère du Transport.
Municipalité de Médenine.
Gouvernorat de Médenine.
Ministère de l'Agriculture.
Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.
La société civile.
Le secteur prive.

4/ BUDGET

Coût prévisionnel des travaux : 240 MDT

5/SOURCES DE FINANCEMENT

Le projet porté par la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens fait l'objet d'un appel à financement extérieur dans le cadre du PPP
Budget de l'Etat

6/ PLANNING D'EXECUTION

Période de réalisation proposée : Moyen terme
Durée : Première phase 3 ans. Deuxième Phase 3 ans.

Etapes :

Pour l'instant, l'exécution de la première phase de ce projet se matérialise par les composantes suivantes :

- U E □ U D O □ E □ □□□
- U E □ E D U O □ E □ S □ O □ U O □ S N □ E □
- D U O □ E □ O D S □ S □ N S □ E □ □ O
- U E □ E □ S U O □ E □ □ S □ □ E O O □ S E □
- 3 O □ E □ US D □ E □ □ □ □
- U E □ E □ US □ E □ □ E □ □ O □ O □ U □ □
- U E □ E □ US □ E □ O U O □ U □ U D N N O

La deuxième phase, pour le démarrage des travaux de génie civil (terrassement, ouvrages d'art, bâtiments) commencerait en 2021.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
 Fiche de projet « Réalisation de la faculté de médecine »

SDVM Projet 2.0
 Version : 00
 Date : 17/09/2018

1/ DESCRIPTION

Objectifs

□ N □ S □ D □ U □ E □ S □ C □ E □ U □ O □ S □ E □ D □ E □ O □ U □ N □ N □ U □ S □ O □ U □ O □ S □ □
 augmentation de la disponibilité de ressources humaines.

□ E □ S □ E □ S □ S □ U □ O □ S □ O □ S □ I □ H □ S □ D □ U □ S □ D □ □ U □ □
 niveau dans la région.

□ S □ S □ U □ S □ D □ U □ U □ O □ S □ U □ S □ E □ □ □
 O □ E □ S □ S □ O □ N □ E □ D □ E □ O □ S □ □ □ □ □ U □ E □ S □ S □ N □ □ □ □ □ E □ O □ □
 la recherche scientifique.

□ S □ S □ E □ □ N □ □ □ □ D □ U □ U □ E □ O □ □ □ D □ U □ S □ □

Comment

Une décision prise à l'issue du Conseil ministériel restreint du 21 novembre 2013, et rendue publique par un communiqué, a approuvé la création d'une faculté de médecine à Médenine. A cet égard, un terrain a été réservé pour l'édification des bâtiments du projet de la faculté. Le lot est situé sur la route de Tataouine au km 8. Les infrastructures de transport, notamment l'aéroport de Djerba, le projet de la ligne ferroviaire Gabes-Médenine et l'autoroute Médenine-Gabes-Tunis, encourageront l'affectation et l'arrivée de médecins. Ce projet favorisera également les opportunités de coopération nationale et internationale.

Eventuels risques

Les difficultés de mobilisation des financements nécessaires au projet.

Lien avec les Lignes Stratégiques (LS) de la SDV

LS : Inclusion sociale. Finalité : services sociaux accessibles et adaptés.

LS : Développement économique et emploi. Finalité : L'enseignement et la formation professionnelle, un secteur levier pour le développement de la ville.

Lien avec les ODD et cibles

 **Cible 3.c:** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Réalisation de la faculté de médecine »

SDVM Projet 2.0
Version : 00
Date : 17/09/2018

4/ BUDGET

15 000 MTD

5/SOURCES DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat.

6/ PLANNING D'EXECUTION

Période de réalisation proposée : Moyen terme.

Durée : La durée estimée de travaux de construction est à 720 jours.

Etapes : 1ere mobilisation de fonds ; 2eme études de faisabilité ; 3eme exécution de travaux.

7/ NIVEAU DE REALISATION

20%. La décision de réaliser le projet est prise, mais n'est pas suivie de budgétisation du financement, et donc la programmation du projet n'est pas encore actée. Le terrain est mis à la disposition du projet sous forme de don.

8/ INDICATEURS

% du nombre de diplômés par rapport au nombre d'inscrits (Taux de réussite)

Nombre de diplômés qui après avoir fini leurs études restent exercer à Médenine.

Nombre de colloques et de conférences.

Nombre de partenaires scientifiques et académiques formalisés.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Relocalisation des étals situés dans l'Oued et structuration de l'économie informelle »

SDVM Projet 3.0
Version : 00
Date : 12/06/2018

Eventuels risques

Refus de se délocaliser de la part de marchands.
Difficulté de trouver un terrain d'entente entre la municipalité et les marchands du souk quant aux engagements/responsabilités de la part de chaque partie.
Brusque augmentation du nombre d'étals dès l'annonce du projet.
Réutilisation de l'espace libéré par de nouvelles activités informelles.
Baisse de la fréquentation du nouveau marché en raison de son déplacement et retour des marchands à la case de départ.

Lien avec les Lignes Stratégiques (LS) de la SDV

L.S : Développement économique et emploi. Finalité : Encadrement efficace du secteur commercial.

L.S : Environnement et Gestion des Ressources naturelles. Finalité : Une ville avec des zones humides préservées et intégrées.

Lien avec les ODD et cibles



Cible 8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.



Cible 11.5: D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes, exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

Cible 11.a: Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.



Cible 15.1: D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Cible 15.9: D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Relocalisation des étals situés dans l'Oued et structuration de l'économie informelle »

SDVM Projet 3.0
Version : 00
Date : 12/06/2018

4/ BUDGET

A définir suite à l'étude de faisabilité préliminaire, les variables sont :
La surface du terrain (prix du foncier), l'emplacement du terrain et les infrastructures de raccordement et les travaux d'aménagement, le coût de la construction selon le choix de la structure envisagée et le nombre et le dimensionnement des locaux.

5/ SOURCES DE FINANCEMENT

Fonds propres de la commune de Médenine.
Ministère du commerce.
Financement à travers la caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales.
Partenaires de la coopération internationale.
Contribution éventuelle des bénéficiaires.

6/ PLANNING D'EXECUTION

Période de réalisation proposée : Moyen terme.
Durée : 1 an pour la préparation (note de faisabilité, sensibilisation et négociation avec les concernés) et 2 ans pour l'exécution du projet (études et travaux)
Etapas :

3. Étude de faisabilité préliminaire et planification.
4. Étude de faisabilité définitive et planification.
5. Préparation des dossiers de financement.
6. Réalisation des études et travaux.
7. Mise en œuvre et suivi.
8. Évaluation et suivi.

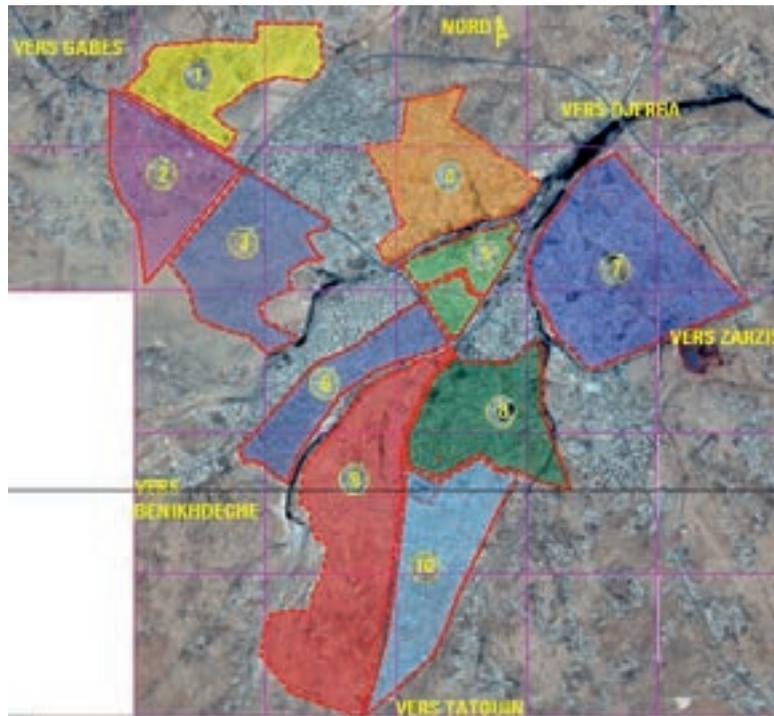
7/ NIVEAU DE REALISATION

5%. Le principe de relocalisation des marchands est acquis au sein de la municipalité. Le nouveau conseil municipal est habilité à étudier la faisabilité du projet et à discuter avec les concernés. La réalisation de ce projet dépendra de la capacité à mobiliser auprès de partenaires, le financement nécessaire à une solution acceptable par toutes les parties.

8/ INDICATEURS

% d'étals relocalisés.
Taux de satisfaction des marchands relocalisés.
Taux de congestion au centre-ville (temps moyen / km ; retard / km).
Variation de ressources financières de la municipalité.

Carte de localisations des secteurs à réhabiliter



Zone à réhabiliter	Quartiers	Surface du zone (hect)	nombre des logements	Cout d'intervention MD
Zone 01	Gammoudicharef- erajaechourouk-ennacim- erridha	135	2750	9.950,000
Zone 02	El oiffa-liberté-el mourouj	105	3150	7.705,500
Zone 03	El assil-ettakadom el hadaiek-ennour	125	2650	8.250,000
Zone 04	L'indépendance-olympique Erriyadh-ettinne	90	1500	4.325,000
Zone 05	El faouz-el intilaka el maarifa	75	1850	5.075,000
Zone 06	El habib-el houdou errokie-ettahrir	120	2155	8.850,000
Zone 07	El manzah-erromana el kaoifel-l'aéroport	95	950	5.150,500
Zone 08	Errabie-ezayattine Ennajah-el omrane	100	1350	6.115,000
Zone 09	20 mars	85	1100	5.255,000
Zone 10	El amel-ettafaoik	80	950	6.500,000
Zone 11	Hassiamor	105	750	7.250,000
Zone 12	Om ettameur	85	850	6.750,000
	TOTAL			81.175,000

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine

Fiche de projet « Programme de Réhabilitation des quartiers spontanés »

SDVM Projet 4.0

Version : 01

Date : 12/09/2018

terrains à bâtir et mettre fin au rôle d'échappatoire que les constructions anarchiques actuelles jouent face à la pression de la demande en logements.

D'autre part l'extension de la ville déborde le cadre planifié consommant de larges espaces. L'infrastructure de base et les services urbains sont insuffisants dans ces quartiers (eau, assainissement, éclairage, voiries, collecte des ordures ménagère) et les espaces verts sont inexistantes et l'existantes parfois envahi. Les habitants de ces quartiers ne tiennent pas compte des règles du plan d'aménagement urbain, qui est souvent dépassé par la réalité du terrain. La réhabilitation de ces quartiers contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à leur intégration à la ville.

3/ ACTEURS

Porteur du projet :

Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire

Ministère des affaires locales et de l'environnement

Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale

ARRU : Maître d'ouvrage délégué

La municipalité de Médenine

Parties prenantes :

Ministère des affaires locales et de l'environnement

Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale

Ministère des finances

Municipalité de Médenine

Gouvernorat de Médenine

Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières

Les sociétés concessionnaires de réseaux

La société civile

4/ BUDGET

Les besoins globaux de financement s'élèvent à 82 millions DT. La programmation peut être étalée dans le temps, en fonction des capacités de financement et de réalisation.

5/SOURCES DE FINANCEMENT POSSIBLES

Budget de l'Etat : MEHAT

La municipalité de Médenine

Bailleurs de fonds extérieurs : AFD, BEI,

Partenaires de la coopération internationale : U.E..

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Réhabilitation et sauvegarde du centre ancien de la ville de Médenine »

SDVM Projet 5.0
Version : 01
Date : 12/06/2018

1/ DESCRIPTION

Le projet vise à réhabiliter le centre ancien de la ville de Médenine afin d'y sauvegarder l'aspect architectural, accompagner la dynamique commerciale et améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers, en prenant appui sur la richesse patrimoniale de la ville.

Objectifs

- ↳ Établir un cadre de référence pour la gestion et la conservation du patrimoine urbain et culturel.
- ↳ Définir les zones de protection et de sauvegarde des monuments historiques et des artisans.
- ↳ Définir les zones de réhabilitation et de réaménagement des zones d'habitations et des services administratifs et divers (banques, transports collectifs et marché couvert de légumes et poissons, mosquée) ; quartiers d'habitations ; et représentations des sociétés concessionnaires de réseaux.

Comment

La ville ancienne est un ensemble de secteurs d'une surface totale de 87 hectares dans un périmètre d'environ 1,6 ha qui englobe : le Ksar ; des commerces ; d'activités artisanales ; des services administratifs et divers (banques, transports collectifs et marché couvert de légumes et poissons, mosquée) ; quartiers d'habitations ; et représentations des sociétés concessionnaires de réseaux. Cette zone est comprise entre la route Abdehamid el Kahti au sud, l'oued Abdelhag à l'Est, el Hara (avenue Farhat Hached) au nord et l'avenue Habib Bourguiba à l'ouest.

Le projet propose d'intervenir pour aménager les différentes zones afin de canaliser le développement des activités commerciales en veillant à la mixité des fonctions (résidentielles, économiques et administratives...).

Les principales actions envisagées pour l'aménagement du centre ancien (hors Ksar) sont :

- ↳ Réhabiliter les zones d'habitations et les zones de services administratifs et divers (banques, transports collectifs et marché couvert de légumes et poissons, mosquée) ; quartiers d'habitations ; et représentations des sociétés concessionnaires de réseaux.
- ↳ Définir les zones de protection et de sauvegarde des monuments historiques et des artisans.
- ↳ Définir les zones de réhabilitation et de réaménagement des zones d'habitations et des services administratifs et divers (banques, transports collectifs et marché couvert de légumes et poissons, mosquée) ; quartiers d'habitations ; et représentations des sociétés concessionnaires de réseaux.
- ↳ Définir les zones de protection et de sauvegarde des monuments historiques et des artisans.
- ↳ Définir les zones de réhabilitation et de réaménagement des zones d'habitations et des services administratifs et divers (banques, transports collectifs et marché couvert de légumes et poissons, mosquée) ; quartiers d'habitations ; et représentations des sociétés concessionnaires de réseaux.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Réhabilitation et sauvegarde du
centre ancien de la ville de Médenine »

SDVM Projet 5.0
Version : 01
Date : 12/06/2018



11.4: Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

2 / JUSTIFICATION

Le centre de la ville concentre des enjeux économiques, urbains et sociaux. La réhabilitation du centre est de nature à limiter l'extension de la ville et son étalement. La dégradation des infrastructures et des bâtiments, ainsi que le développement des activités commerciales se fait au détriment de l'habitat (abandon progressif du centre par ses habitants, notamment par les couches les plus aisées de la population). La politique de réhabilitation vise la revalorisation de l'image du centre-ville, et l'amélioration de son attractivité à la fois culturelle (valorisation du patrimoine), sociale et économique (relancer le marché immobilier, attirer et encadrer les activités touristiques et de commerce).

3/ ACTEURS

Porteur du projet : Commune de Médenine.

Parties prenantes :

Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire, et Direction Régionale.

Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaniste.

Ministère de Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale et Direction Régionale.

Ministère de la Culture et Commissariat régional de la culture et de la sauvegarde du patrimoine.

Ministère du Tourisme et commissariat régional du Tourisme.

Sociétés concessionnaires des réseaux (STEG, SONEDE, ONAS, TT).

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement/ CPSCL.

Institut National du Patrimoine.

Société civile.

Partenaires de la coopération internationale (AFD, BEI, UE, ...)

4/ BUDGET

L'intervention peut être réalisée en plusieurs tranches. Une première estimation du projet s'élève à environ 5 Millions de dinars répartis par composante d'intervention, comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Exemple de tranches :

Tranche 1 – Aménagement du Ksar : 1 000 000 DT

Tranche 2 – Aménagement du centre ancien (hors Ksar) : 3 350 000 DT

Tranche 3 – Evénements et dynamisation du centre ancien : 350 000 DT

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine

Fiche de projet Protection de la ville de Médenine
contre les inondations

SDVM Projet 6.0

Version : 01

Date : 12/09/2018

1/DESCRIPTION

Situation actuelle

A l'exception de quelques actions de curage et d'entretien au niveau des oueds Gharbaoui et Gueblaoui, la dernière intervention menée par la direction de l'hydraulique urbaine et qui vise la protection de la ville de Médenine contre les inondations date de 2011. Elle a consisté en des travaux sur les trois oueds de la ville :

1. Sur l'Oued Gueblaoui. Drainage des eaux de suintement sur une longueur de 850 m, protection des berges de l'oued par des murs en maçonnerie d'une hauteur de 2m sur une longueur totale d'environ 250 ml, et décapage et nettoyage du lit de l'oued sur une longueur de 2600 m et un largeur de 50 m.
2. Sur l'Oued Gharbaoui. Décapage et nettoyage du lit de l'oued sur une longueur de 1900 m et une largeur 50 m, Protection des berges de l'oued par des murs en maçonnerie d'une hauteur variant de 1,5 à 2,5m sur une longueur totale d'environ 1300m.
3. Sur l'Oued Abd El Hak. Protection des berges de l'oued par des murs en maçonnerie de hauteur 1,5m sur une longueur totale d'environ 600 m. Exécution de deux ouvrages de traversé en dalots préfabriqués de section 4* (2.5m*1.2m) au niveau de la route vers la cité Ennassim et au niveau de la rue Dhiba.

Les objectifs :

Éliminer les risques d'inondation dus à leur intensité, notamment les risques des dégâts humains et matériaux.
 Réduire les risques de pollution des cours d'eau (de déchets).

Comment ?

Afin de pouvoir entamer une extension et une amélioration de l'infrastructure pour la protection de la ville des eaux de pluie, il est indispensable de commencer par engager une étude du milieu physique et climatique de la ville de Médenine pour déterminer la nature des ouvrages et les opérations d'entretien nécessaires, d'en évaluer les coûts et l'échéancier de réalisation. L'étude devrait également tenir compte des capacités de financement et d'exécution.

Pour assurer le succès d'une intervention de ce genre, une coordination efficace doit être assurée avec les acteurs locaux concernés (municipalité, commissions et établissements publics ; direction régionale de l'environnement, protection civile, MEHAT...) et avec les éventuels partenaires de la coopération internationale intéressés de s'y impliquer.

Stratégie de Développement de la Ville de MédenineFiche de projet Protection de la ville de Médenine
contre les inondations

SDVM Projet 6.0

Version : 01

Date : 12/09/2018

peuvent empêcher l'écoulement de l'eau en période de crue menant à davantage de dégradations l'infrastructure de la ville.

Liens avec les lignes stratégiques (LS) de la SDV

L.S : Aménagement urbain. Finalité : Urbanisation maîtrisée.

L.S : Environnement et gestion des ressources naturelles. Finalité : Une ville avec des zones humides préservées et intégrées.

Liens avec d'autres projets de la SDV

Mise en place d'un système de collecte et tri sélectif de déchet ménagers (DMA).

Généralisation du raccordement de la ville au réseau de l'assainissement.

Liens avec les ODD

Cible 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.



Cible 11.b : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux



Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.



Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine

Fiche de projet Protection de la ville de Médenine
contre les inondations

SDVM Projet 6.0

Version : 01

Date : 12/09/2018

3/ACTEURS

Porteur du projet : Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire - Direction de l'Hydraulique Urbaine.

Parties prenantes :

Municipalité de Médenine.

ONAS.

Protection Civile.

Commissariat Régional au Développement Agricole de Médenine.

Direction régionale de l'environnement.

Gouvernorat.

Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Secteur privé.

Partenaires de la coopération internationale.

Société Africaine d'Ingénierie « SAFI » : réalisation de l'étude de faisabilité (travaux de protection de la ville contre les inondations).

4/ BUDGET

1 ère phase : Travaux de curage, de désherbage et de nettoyage des lits des oueds et des canaux : 630 000 TND

2ème phase : Travaux de protection de la ville contre les inondations : 2 ,5 milliards TND à confirmer par une étude d'exécution

5/ SOURCE DE FINANCEMENT

Budget de l'Etat (MEHAT).

Partenaires de la coopération internationale (ex. JICA).

6/ PLANNING D'EXECUTION

Période de réalisation proposée : 2018 - 2021

Durée : 3 ans. Le planning des interventions est conditionné par la mobilisation des financements pour la 2ème phase

Etapes :

Phase préliminaire : Travaux de curage, de désherbage et de nettoyage des lits des oueds et des canaux

Phase 1 : étude de faisabilité et lancement des travaux de protection de la ville contre les inondations.

Phase 2 : réalisation de travaux.

Exemples de projets stratégiques

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Renforcement du pôle universitaire : Construction d'une école d'ingénieurs/classe préparatoire

SDVM Projet 7.0
Version : 01
Date : 12/09/2018

1/Description :

Objectifs

Le projet vise à renforcer le pôle universitaire de la ville de Médenine en créant une école d'ingénieurs et une classe préparatoire, afin de développer les ressources humaines qualifiées.

Cette initiative vise à transformer la ville de Médenine en une force de proposition et une force de changement dans la ville et le gouvernorat de Médenine.

Comment

La localisation de l'école d'ingénieurs se situerait sur un site stratégique de la ville de Médenine afin de permettre l'extension du pôle universitaire. Cette école sera dotée d'une classe préparatoire afin de créer un parcours universitaire complet. La classe préparatoire est mise en place dans un lycée à proximité de l'école d'ingénieurs.

Les diplômes dispensés par l'école d'ingénieurs seront en collaboration avec les diplômes des autres établissements universitaires de Médenine pour une meilleure synergie et partenariat avec des écoles d'ingénieurs nationales et internationales.

Risques :

L'infrastructure d'accueil ne suit pas l'arrivée de nouveaux étudiants, pour répondre aux besoins en logements, espaces de restaurations et des loisirs.

Liens avec les Lignes Stratégiques (L.S) de la SDV

LS : Développement économique et emploi. Finalité : L'enseignement et la formation professionnelle, un secteur levier pour le développement de la ville.

Lien avec les autres projets SDV

Réalisation de la faculté de Médecine.

Ligne ferroviaire Gabès-Médenine.

Adaptation de la formation professionnelle et création d'une filière de formation professionnelle pour les métiers de l'énergie renouvelable.



Cible 4.3: D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine

Renforcement du pôle universitaire : Construction d'une école d'ingénieurs/classe préparatoire

SDVM Projet 7.0

Version : 01

Date : 12/09/2018

5/ Sources de financement

Budget de l'Etat : Ministère de l'enseignement supérieur.

Ville de Médenine.

Gouvernorat de Médenine.

Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire (infrastructures de raccordement).

6/ Planning d'exécution

Période de réalisation proposée : Moyen terme

Durée : 3 ans

Etapes : Non disponible

7/Niveau de réalisation

5% : le projet est à l'étape de proposition.

8/Indicateurs

Taux de réussite.

% des diplômés qui exercent dans la ville ou la région sud-est.

Nombre d'études et de recherches.

Nombre de colloques et de conférences.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Généralisation du raccordement de la ville au réseau d'assainissement »

SDVM Projet 8.0
Version : 01
Date : 12/06/2018

7/ NIVEAU DE REALISATION

Projet I : 20%

Projet II : 0%

Projet III : 0%

8/ INDICATEURS

Indicateurs abonnés :

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.

Taux de réclamations.

Indicateurs réseau :

Longueur des extensions réalisées en Km.

Localité	Période de réalisation 1 : 2021-2025	Période de réalisation 2 : 2026-2030	Période de réalisation 3 : 2031-2036
Médenine	Eloignement rejet STEP -Réalisation de nouveaux collecteurs structurants	-Réalisation de nouveaux réseaux structurants -Extensions et traitement tertiaires	-Extension de la Station d'épuration des eaux usées -Extension et traitement tertiaires
Koutine :	Réhabilitation et extension de réseau + Transfert vers STEP Médenine		
Hessi Amor	Réhabilitation et extension de réseau + Transfert vers STEP Médenine		

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.

Indicateurs effluents et rejets :

Taux de conformité de la collecte des effluents à la norme nationale NT106.002.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Conformité de la performance de la station d'épuration (demande biochimique en oxygène DBO5).

Taux de réutilisation des eaux épurées.

Indicateurs Boue :

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Développement de l'énergie photovoltaïque »

SDVM Projet 9.0
Version : 01
Date : 12/06/2018

un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.



Cible 11.b: D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.



Cible 12.2: D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.



Cible 13.b: Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

2 / JUSTIFICATION

Amélioration du cadre de vie dans la ville. L'énergie solaire est une source énergétique propre, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la ville permet de rendre la ville de Médenine plus écologique et plus saine.

Subvenir à la demande énergétique croissante des industriels de la ville et promouvoir l'industrie à Médenine. Les deux zones industrielles de la ville dépendent actuellement de l'énergie fossile (source polluante et coûteuse). L'industrie absorbe à elle seule 46% de la consommation totale en énergie électrique de la ville de Médenine et la consommation du secteur industriel est évaluée à 74 Gigawatt/heure (chiffre concernant les délégations de Médenine Nord et Sud, Béni Khédache, Ben Guerdane et Sidi Makhlouf). Utiliser les énergies renouvelables permettrait aux industriels de réduire les coûts de la consommation énergétique.

3/ ACTEURS

Porteur du projet : Le ministère de l'Industrie et de l'énergie

Parties prenantes :

La STEG (opérateur).

L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME).

Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA).

Entreprises (partenariat public/privé).

Autres partenaires de la coopération internationale.

Exemples de projets communaux

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine Fiche de projet « Elaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) »	SDVM Projet 10.0 Version : 01 Date : 12/06/2018
--	---

1. Description :
Objectifs :

Développer un plan des déplacements urbains (PDU) qui vise à améliorer la mobilité urbaine durable et la circulation fluide dans le centre-ville, en tenant compte des besoins des différents groupes sociaux et à toutes les échelles de la ville. Le PDU vise à améliorer la mobilité urbaine durable et la circulation fluide dans le centre-ville, en tenant compte des besoins des différents groupes sociaux et à toutes les échelles de la ville. Le PDU vise à améliorer la mobilité urbaine durable et la circulation fluide dans le centre-ville, en tenant compte des besoins des différents groupes sociaux et à toutes les échelles de la ville.

Comment :

- La réalisation d'un plan des déplacements urbains se ferait à travers :
- Un diagnostic de la situation dans la ville est réalisé en identifiant les principaux problèmes qui se posent pour développer un plan de déplacements à partir de (i) une analyse des circulations mécanisées (y compris les deux roues) permettant d'évaluer les trafics (enquêtes directionnelles aux carrefours clés, comptages automatiques) ; (ii) une analyse qualitative et quantitative des déplacements ciblant les piétons, les deux roues, notamment au centre-ville et pour la desserte des équipements de la ville; (iii) une analyse fine du stationnement à partir de relevés de « rotation » et « d'occupation » sur l'ensemble de l'offre du périmètre.
 - Une formulation des enjeux et objectifs.
 - Une formulation des principes généraux d'organisation de la circulation et du stationnement en s'appuyant sur des simulations.
 - Première esquisse du PDU et élaboration d'une feuille de route avec les étapes pour la mise en œuvre des actions du plan de mobilité urbaine (y inclus actions de promotion de la mobilité active), précisant la durée, le coût, ainsi qu'une estimation du coût de mise en œuvre.
 - Consultation citoyenne.
 - Finalisation de la feuille de route.

Alignements avec les lignes stratégiques (LS) de la SDV :

- LS: Aménagement urbain de la ville. Finalité : Mobilité urbaine durable et circulation fluide dans le centre-ville.
- LS : Employabilité et développement économique. Finalité : Un potentiel touristique optimisé.
- LS : Inclusion. Finalité : Services socioculturels et récréatifs adaptés et accessibles et Personnes portant un handicap, intégrées.

□ □ S E N O O D □ E □ S □ E □ □ S U □ □ O U □ O □ O □ E
 □ % □ N □ N O □ N O U □ E □ D S U □ O □ D S S □ S □
 □ O D □ N O U □ E □ U U □ O □ S □ D □ S □ O D □

3. Acteurs :

Porteur du projet : Municipalité de Médenine

Parties prenantes :

Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire, DREHAT.

Ministère du Transport, Direction régionale.

Acteurs de la coopération internationale et notamment de la coopération décentralisée.

Société civile.

Secteur privé.

D'autres acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PDU.

4. Budget :

Budget estimatif : entre 70 000 et 100 000 DNT

5. Sources de financement :

Municipalité de Médenine

CPSC

6. Planning d'exécution :

Période de réalisation proposée : Court terme

Durée : 1 an (2018-2019)

Étapes :

Étude préliminaire.

Ateliers de consultation et concertation.

Elaboration et validation du PDU.

7. Niveau de réalisation du projet :

5% : les Termes de Références pour le choix des bureaux d'études sont déjà élaborés par le service concerné de la municipalité.

8. Indicateurs :

PDU élaboré de manière participative et approuvé.

Nombre d'actions mises en œuvre.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
Fiche de projet « Mettre en place un système de collecte sélective et de tri des déchets ménagers »

SDVM Projet 11.0
Version : 01
Date : 12/09/2018

récupération des déchets d'emballage (les déchets non dangereux tels que : le carton, le film plastique, le papier, ...).

Elaboration d'un guide communal de tri destiné aux ménages.

Accompagnement du projet par des actions de sensibilisation (porte à porte, flyer, ...). L'engagement des citoyens est essentiel pour la réussite du projet et pour une séparation poussée des déchets recyclables issus de la collecte sélective.

Risques

Absence ou faible engagement sur le recyclage des déchets. Faible adhésion des ménages/ commerçants.

Tri sélectif peu efficace ou mal effectué.

Collecte pas assez régulière ou mal effectuée.

Opposition des riverains à l'implantation de la station de tri.

Lien avec les Lignes Stratégiques (LS) de la SDV

L.S : Environnement et gestion des ressources naturelles. Finalité : Bonne gestion des déchets et Esthétique urbaine améliorée.

L.S : Aménagement urbain. Finalité : Maitrise de l'urbanisation.

L.S : Esthétique urbaine améliorée. Finalités : Intégration sociale des collecteurs informels, Amélioration du cadre de vie des habitants et Développement du sentiment d'appartenance à la ville avec l'implication citoyenne pour la réussite du projet.

Lien avec les ODD et cibles



Cible 3.9: D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.



Cible 8.4: Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.



Cible 11.6: D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
 Fiche de projet « Mettre en place un système de collecte sélective et de tri des déchets ménagers »

SDVM Projet 11.0
 Version : 01
 Date : 12/09/2018

qui permet d'un côté d'améliorer l'environnement urbain et de préserver les ressources naturelles de la collecte sélective d'un autre côté. A partir d'une tonne de déchets collectés par le service de propreté de Médenine, on peut récupérer 650 kg de déchets organiques, 15 kg de matières recyclables hors métaux et verre, et uniquement 170 kg de matière non valorisable considérés comme déchets ultimes et destinés à l'enfouissement [Source PCGD –Commune de Médenine].

3/ ACTEURS

Porteur du projet : La municipalité de Médenine.

Parties prenantes :

- Agence nationale de gestion des déchets (ANGED).
- Secteur privé.
- Les habitants de la ville.
- Organisations de la société civile.
- Partenaires de la coopération internationale.

4/ BUDGET :

Le budget total reste à définir par l'étude technique et financière, et en fonction de l'échelle d'intervention, des modalités et mode de collecte, et du degré de valorisation envisagée. Le budget devrait inclure les coûts suivants :

1. Frais de l'étude technique et financière.
2. Coût du service de collecte, et notamment le matériel roulant (bennes tasseuses) et le matériel de conteneurisation.
3. Coût de l'investissement dans la station de tri-valorisation des matériaux recyclables collectés sélectivement (acquisition du foncier ; coût de la construction de la station de tri-valorisation ; coût d'acquisition des équipements de tri ; frais d'exploitation de la station pour maintenance et entretien).
4. Les dépenses liées au fonctionnement : masse salariale, information, sensibilisation, carburant, etc.

5/ SOURCES DE FINANCEMENT :

- Budget municipal.
- Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales (CPSCL).
- Financement étranger : Prêt ou don.

6/ PLANNING D'EXECUTION

Période de réalisation proposée : Moyen terme

Etapas:

□3	U	O	□E	□	U	E	□E	□	U	□	U	E	□U	D	O
□ D	U	O	□E	□U	S	S	O	□	U	□D	N	O	□E	□	O
□ D	U	O	□E	□N	U	S	□O	D	S	□	□	□N	□	O	□
□3	U	O	□E	□	□	U	U	O	□E	□US	□□				

Exemples de projets Quick-Win

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine Fiche de projet « Parc des expositions »

SDVM Projet 12.0
Version : 01
Date : 17/09/2018

1. Description :

Objectifs :

Le projet consiste à aménager un terrain d'une superficie de 2 414 m² situé à Médenine-Sud, et la route El Djorf au niveau du km 3,6 pour la construction du parc des expositions. Ce projet sera localisé à proximité de deux autres projets en cours de réalisation. La piscine municipale et un théâtre de plein air.

Le projet vise à offrir des services annexes (administratifs, restaurants, cafétéria, centres de divertissement, parking et aires de stationnement, etc.) comme aux professionnels (salons, conventions).

Comment :

Le projet consiste concrètement à aménager (i) des aires d'exposition couvertes ; (ii) des esplanades en plein air ; (iii) des services annexes (administratifs, restaurants, cafétéria, centres de divertissement, parking et aires de stationnement, etc.).

La municipalité a réservé un terrain d'une superficie de 2 414 m² situé à Médenine-Sud, et la route El Djorf au niveau du km 3,6 pour la construction du parc des expositions. Ce projet sera localisé à proximité de deux autres projets en cours de réalisation. La piscine municipale et un théâtre de plein air.

Dans une première période, le public cible serait les habitants de Médenine Ville ainsi que du gouvernorat, mais l'infrastructure est conçue pour servir aussi aux événements d'envergure nationale et internationale. Cependant, pour y arriver, il faudrait développer davantage l'offre de services d'hébergement et restauration.

Lien avec les Lignes Stratégiques (LS) de la SDV

LS: Inclusion sociale. Finalité: Enjeux migratoires pris en compte dans le développement de la ville

LS : Développement économique et emploi. Finalité : Exploitation optimisée du potentiel industriel.

Lien avec d'autres projets de la SDV

Valorisation du patrimoine et promotion du tourisme (amélioration des capacités d'accueil et hébergements pour les visiteurs et les touristes)

Risques :

Manque de financement.

Marginalisation de la programmation des activités.

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine

Fiche de projet « Parc des expositions »

SDVM Projet 12.0

Version : 01

Date : 17/09/2018

□ I S U O S □ E □ □ D S U O □ O U S O U O □

4/ Budget

Le budget est estimé à 2,5 millions de dinars. Il sera affiné à l'issue des études techniques et financières. Pour les investissements le budget provisoire est :

Composantes	Quantité	Prix unitaire	Prix global
Espace d'accueil	300	500	150 000
Bureaux	187.5	800	150 000
Espaces d'exposition	5.000	150	750 000
Salle de réunion	350	800	280 000
Buvette	100	800	80.000
Sanitaires	150	800	120.000
Aménagement intérieur	80	150	120.000
Equipements lumière	01	150	150.000
			Est. 1,800.000

5/Source de financement :

Municipalité de Médenine

MDICI

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement/CPSC

Partenaires de la coopération internationale

6/ Planning d'exécution : court terme

Période de réalisation proposée : Court terme

Durée : 1 an (2018-2019)

Etapes :

Etude préliminaire.

Ateliers de consultation et concertation.

Elaboration et validation du PDU

7/ Niveau de réalisation de projet :

30% : le terrain est déjà acquis. L'étude préliminaire et la budgétisation sont en cours dans le cadre du Programme de Développement Intégré (MDICI).

8/ Indicateurs :

- Nombre de manifestations organisées par an
- Nombre de visiteurs par an
- Nombre de manifestations commerciales par an
- Nombre d'exposants de l'extérieur de Médenine par an
- Nombre d'exposants étrangers par an

Stratégie de Développement de la Ville de Médenine
 Fiche de projet « Réaménagement de la salle de cinéma »

 SDVM Projet 12.0
 Version : 01
 Date : 17/09/2018

4/ Budget :

L'estimation du budget de l'opération de réaménagement de la salle est de l'ordre de 500 000 dinars. Elle est sujette à augmentation après actualisation du budget disponible. Elle est détaillée dans le tableau suivant :

	Type des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix global
01	Aménagement de l'entrée	m2	90	200	18.000
02	Aménagement des plafonds à l'entrée principale	m2	104	700	72.800
03	Aménagement de la scène et des coulisses	m2	80	200	16.000
04	Aménagement des locaux techniques	Unité	150	100	52.500
05	Entretien et maintenance des chaises pour le public	Unité	500	100	50.000
06	Aménagement des sanitaires et de l'espace de stockage	m2	104	300	31.200
07	Construction de la clôture extérieure	m2	150	200	30.000
08	Construction de la clôture intérieure	m2	80	200	16.000
09	Enduit des plafonds	m2	80	50	4.000
10	Aménagement extérieur	m2	300	200	60.000
11	Peinture de l'extérieur et de l'intérieur	m2	2000	2	4.000
12	Entretien et maintenance du réseau électrique	Unité	1	70.000	70.000
TOTAL					386.700
TAXES					69.606
BUDGET TOTAL					456.306

5/ Source de financement :

Municipalité : 300 000 DNT.
 CPSCL : 450 000 (prêt) DNT.

6/ Planning d'exécution :

30% : en cours de définition par le bureau d'étude.
 Lancement de l'appel d'offres pour les travaux en octobre 2018.

CONTRIBUTION DES FICHES PROJET AUX ODDS DE MÉDENINE

Projets	ODD
Les projets structurants	
Ligne ferroviaire Gabès-Médenine	    
Réalisation de la faculté de médecine	  
Relocalisation des étals situés dans l'Oued et structuration du commerce informel	   
Protection de la ville contre les inondations	   
Réhabilitation et sauvegarde du centre ancien de la ville de Médenine	 
Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers spontanés	
Les projets municipaux	
Mise en place d'un système de collecte sélective et de tri des déchets ménagers	     



Les projets stratégiques	
Construction d'une station photovoltaïque pour la production de l'électricité (50MW)	
Réalisation d'une école d'ingénieurs/ classes préparatoires	
Généralisation du raccordement de la ville au réseau d'assainissement	
Les projets quick win	
Réaménagement de la salle de cinéma	
Parc des expositions et organisation d'une foire annuelle d'investissement et du développement économique à Médenine	
Création d'une pépinière municipale des plantes ornementales et une unité pilote de compostage	

REMERCIEMENTS

Nous tenons à présenter des remerciements à toute personne qui a contribué au bon déroulement et à la finalisation de ce projet. L'élaboration et l'approbation de cette SDV n'aurait pas été possible sans les contributions de plus de 1000 acteurs locaux, notamment des autorités et personnels des administrations locale et régionale, des représentants de la société civile, du secteur privé, des instituts de recherche et des universités, des partenaires nationaux et internationaux, ainsi que des citoyens et citoyennes. A toutes et à tous, merci beaucoup pour avoir permis que la Stratégie de Ville soit une réalité aboutie.

Membres de la Délégation Spéciale :

Nos remerciements vont également à tous et toutes les membres de la délégation spéciale, qui ont joué un rôle crucial pendant la période pré-électorale, notamment Monsieur le Président de la Délégation Spéciale, Rached Dhaou dont l'engagement et l'implication ont été encourageants et exemplaires.

Merzèg Lamjed,	Président de l'arrondissement municipal Nord.
Ben Aoun Mouheddine,	Maire Adjoint de Médenine.
Ben Zaid Fethi,	Président de l'arrondissement municipal Sud.
Hejjaji Nouriddine,	Président du comité des affaires Economiques.
Ben Hamida Moncef,	Président du comité des affaires administratives et des Finances.
El Abed Habib,	Président du comité d'Hygiène et de l'Environnement.
Latifa Ben Othmani,	Président du comité des affaires sociales et de la famille.
Houcine Khaled,	Maire Adjoint de Médenine.
Kemèla Abdallah,	Maire Adjoint de Médenine.
Hmouda Lazhar,	Maire Adjoint de Médenine.
Mars Mosbah,	Président de la commission du travail bénévole.
Hadded Naoufel,	Président de la commission de la coopération et des relations extérieures.
Ben Salem Salah,	Président de la commission des Travaux et de l'Aménagement.
Lamloumi Abdallah,	Président de la commission de la jeunesse et de la culture.

Equipe technique locale :

Une mention spéciale à M. Ksiksi Farhat, Coordinateur local/ chef de projet, dont l'appropriation du projet a permis sa conduite avec succès, ainsi que les jeunes spécialistes, dont la motivation et la contribution technique sont la base de la SDV de Medenine.

Sakri Mabrouk,	Chargé de la thématique urbaine.
Cherif Mahran,	Chargé de la thématique économique.
Battikh Sarra,	Chargé de la thématique environnementale.
Saidi Fadwa,	Chargé de la thématique sociale.

Comité municipal de gestion :

Nahed Ksiksi,	Service des Impôts et taxes.
Loussaief Nabil,	Chef du service des affaires Economiques.
Harabi Ezziddinne,	Chef du service financier.
Souad Lazreg,	Service financier.
Samira Othmani,	Cellule de reboisement.
Ennaceur Fatma,	Cellule de l'Eclairage Public.
Ben Hamida Fethi,	Chef du service de l'hygiène et de l'Environnement.
Drari Haj Ali Arafat,	Chef du service des Affaires administratives.
Fraj Salem,	Chef du Service de L'Etat Civil.
Mhemdi Mosbah,	Service des études et suivi des projets.

Faycel Jemil,	Association Werghema.
Noureddine Hajjaji,	Association Tunisienne de la Prévention Routière (ATPR).
Manel Ghrabli,	Equipement.
Boulaklaka Mabrouk,	CRDA Médenine.

Participants aux ateliers thématiques pour le volet économique :

Mazher Sonia,	Gouvernorat.
Ben Hamida Tarek,	API.
Ben Amor Naziha,	Société de Développement et d'Investissement du Sud (SODIS
SICAR).	
Bribech Hsoni,	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).
Ben Hamida Moncef,	Conseil Municipal/ Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).
Ben Yamena Moncef,	Banque de Financement des petites et moyennes entreprises
	(BFPME).
Lazaag Souad,	Municipalité.
Bechir Mohamed,	ADSEM.
Manel Ghrabli,	Direction de l'Equipement.
Moussa Mouna,	Gérante Entreprise de recyclage.
Mansouri Naima,	(Union Nationale de la Femme Tunisienne) UNFT.
Fradj Nazih,	Programme de Développement Intégré (PDI Médenine).
Noureddine Hajjaji,	Conseil Municipal.
Belhouchet Rhouma,	Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA).
Kssiksi Frahat,	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
	(UTICA).
Habib El Abed,	Commune de Médenine.
Ghrabi Souad,	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE)
	Médenine.
Fowzeya Gattar,	Gouvernorat.
Yahaoui Adel,	Rawassi.
Riadh Bechir,	Institut des Régions Arides (IRA).
Ghourabi Ahlem,	ODS.
Bechir Souidi,	Association Massar.
Abbab Mongi,	Directeur général de la formation professionnelle et de l'emploi.
Lazher Jerou,	Union régionale des non-voyants.
Oualid Triki,	ODS.

Participants aux ateliers thématiques pour le volet environnemental :

Rached Dhaw,	Président de la délégation spéciale.
Mohamed Maati,	Direction Régionale de l'Environnement.
Souroura Saleh,	SONEDE.
Lamia Loaej,	ONAS.

Frifita Samir,	Représentant régional pour les affaires culturelles.
Al Monji Chouat,	Commissariat régional à la jeunesse et aux sports.
Faissal Ben Aoun,	Commissariat régional à la jeunesse et aux sports.
Samer Hamrouni,	Hôpital universitaire de Médenine.
Abdallah Lamloumi,	Commissaire régional à l'éducation et Président de la commission. jeunesse, sports et culture.
Hamed Ben Jaber,	Commissariat régional aux affaires sociales.
Faysal Jmil,	Directeur du festival Ouarghemma.
Fethi Alruhmani,	Carnaval scolaire.
Ali Omar,	Président de l'Union régionale des personnes handicapées.
Yassine Ali,	Association Amal pour l'autisme.
Fathia et Nesrine,	Tunisian Association for women and development.
Hamoudi Altayeb,	Club de lecture de Médenine.
Anis Saada,	Président de la « Rural child voice association ».
Riadh Bechir,	Association d'études de développement et stratégies à Médenine.
Sawssen Bechir,	Association d'études de développement et stratégies à Médenine.
Abdeloïhab Madi,	Président de l'association de la société civile.
Hanene Ben Redjeb,	Pôle civil.
Amna Yahia,	Pôle civil.
Monji Ben Redjeb,	Centre Stratégique pour le Développement à Médenine.
Talel Addala,	Association tunisienne de l'art et la culture (AACT)/ Action Municipale.
Somia Bouabid,	Office de national de la famille et de la population (ONFP).
Naziha Ghnaya,	Association Générale des Insuffisants Moteurs (AGIM) Médenine.
Nabiha Abidi,	Association santé.
Lazher Jerou.	
Ben Hmed,	Affaires sociales.
Hanen Bokhli.	
Tallel Addella.	
Hajer Abdelkabir.	
Adouanie.	
Khaouthar.	

Participants aux ateliers thématiques pour le volet Gouvernance :

Moncef Ben Yemna,	Association citoyenneté.
Talel Addala,	AACT.
Monji Ben Rejeb,	CSD Médenine.
Hanene Hajjji,	Pôle civil.
Zeineb Hazel,	Société civile.
Naima Mansouri,	UNFT.
Lanour Mabrouk,	INS.
Amna Yahia,	Pôle civil.
Mozher Sonia,	Gouvernorat.
Naziha Fredj,	Conseil régional.
Ghanya Naziha,	AGIM Médenine.
Taher Ben Mansour,	ERRAWASI.

Le PNUD forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes, afin de mener à bien une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Présents dans 177 pays et territoires, nous offrons une perspective mondiale et des connaissances locales au service des peuples et des nations.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres.

Contact :

PNUD : registry.tn@undp.org

Municipalité de Médenine : commune.medenine@commune-medenine.gov.tn



تدعيم ونشر مبادرات التخطيط الحضري الإستراتيجي

RENFORCEMENT ET DIFFUSION DES INITIATIVES
DE PLANIFICATION URBAINE STRATEGIQUE

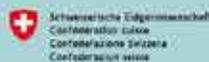
LOCALISATION
DES ODD



Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement



Avec l'appui financier de /



Dans le cadre des programmes Paris en Cities Alliance

Cities Alliance
Cities Without Slums